



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 22 JUIN 2021**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le mardi vingt-deux juin deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis par visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressées le mercredi seize et le vendredi dix-huit juin deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13^{ème} arrondissement.

PRÉSENTS :

M. AQUA, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme AICHOUN BAPTISTE (pouvoir à M. BASSIOUNI) et Mme ATTALAH (pouvoir à M. BETOURNE).

Sans pouvoir :

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies

Le Conseil désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre MARCHAND.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

M. LE MAIRE : Bien, puisque nous avons le quorum, je pense que nous pouvons démarrer notre Conseil d'Arrondissement. Bienvenue à toutes et à tous. Comme je l'avais précédemment indiqué, nous étions assez contraints pour organiser ce Conseil entre deux les tours des élections. La seule salle disponible était la salle du Conseil. J'avais demandé l'unanimité des groupes, et non des conseillers, pour faire le Conseil en présentiel, avec la contrainte d'être dans cette salle ; cela n'a pas été le cas. Et, donc, j'espère, que nous sommes dans le dernier Conseil en distanciel, parce que ce n'est quand même pas le mode opératoire le plus agréable.

Nous commençons par désigner une secrétaire de séance. En l'occurrence Marie-Pierre Marchand. Avons-nous des votes contre ? Des abstentions ? Personne ne se manifeste, Marie-Pierre Marchand est donc secrétaire de séance pour ce Conseil.

22 2021 06 – Réunion du conseil d'administration par voie dématérialisée

M. LE MAIRE : La délibération consiste à accepter de tenir cette réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée, comme nous en avons maintenant l'habitude. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 2021 06 – Approbation de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Prochaine délibération, la procédure d'urgence pour une délibération, c'est cela ? Une seule délibération qui est arrivée avec un peu de retard, mais je ne pense pas que cela pose de gros problèmes.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je ne vois personne se manifester. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2019 02 – Approbation du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial du 13^{ème} arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons commencer notre Conseil avec comme première délibération l'approbation du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial du 13^e, et comme à l'accoutumée, c'est le premier adjoint, Éric Offredo, qui le présentera, et le soumettra au vote ensuite.

Éric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc du budget supplémentaire 2021. Cela fait suite à l'adoption du compte administratif de l'état spécial que nous avons adopté le 20 mai dernier. Nous avons, si vous vous en souvenez, je pense que vous vous en souvenez tous, nous avons reporté l'exécution de plein droit qui se répartissait en trois dotations : une dotation locale pour 2 933 429,44 euros, une dotation animation locale pour 362 428, 53 euros et une dotation d'investissement pour un montant de 378 598,76 euros.

Le budget supplémentaire qui vous est donc présenté aujourd'hui permet d'ajouter ces trois soldes d'exécution aux crédits initiaux votés au budget primitif. Je ne vais pas le répéter complètement, mais qui était pour la dotation en gestion locale de près de 15 millions d'euros, la dotation d'animation locale supérieure à 1 M d'euros, et la dotation d'investissement de 421 000 euros. Nous ne les rajoutons pas intégralement, mais nous faisons une petite évolution budgétaire. Trois opérations sont réalisées : un transfert de dotation de gestion locale vers le budget général de la DEVE pour 64 525 euros. Cela correspond au remboursement des achats de végétaux auprès du centre de production horticole de Rungis.

C'est une opération que l'on réalise chaque année, c'est classique. On est dans le même étiage que les années précédentes. Le transfert des taux de dotations de gestion locale vers le budget général de la Ville pour un montant de 889 541 euros correspondrait à la dotation du budget supplémentaire 2020 au titre des fluides que nous n'avons pas utilisée. Nous avons eu l'occasion d'en parler lors du dernier Conseil.

Enfin un transfert de dotation de la gestion locale vers la dotation d'investissement, donc du fonctionnement vers l'investissement. Nous avons besoin pour cela de le stipuler à hauteur de 900 000 euros et cela nous permettra de financer à la fois les travaux sur l'espace public et la rénovation de la mairie. Cela nous donne donc des montants totaux de dotation, donc budget primitif, plus budget supplémentaire, avec les budgets que je viens de vous signaler des montants totaux qui seront ainsi pour l'exercice 2021, sur la dotation de la gestion locale de 15 971 947,44 euros. Pour la dotation d'animation locale de 1 381 573,43 euros et pour la dotation d'investissement de 1 699 798,76 euros. Voilà donc le budget proposé au vote, ce budget supplémentaire : budget primitif plus budget supplémentaire.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des interventions sur ce budget supplémentaire ? Non, je n'en vois pas.

Donc, je le soumets à vos voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois pas de mention, donc il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2019 02 – Désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil d'établissement du Conservatoire du 13^{ème} arrondissement

M. LE MAIRE : Bien, je reprends l'ordre du jour. J'en profite pour dire, je ne sais pas si vous voyez à l'image, en tout cas, il y a une série de délibérations particulièrement importantes pour ce Conseil. Je crois qu'il s'agit du plus gros Conseil qu'on a eu depuis le début de la mandature, et donc je ne m'adresse pas spécialement à Philippe Moine, puisque là il s'agit de désigner des personnalités

qualifiées pour la prochaine délibération, mais je demande à tous les adjoints de présenter vraiment les délibérations de manière brève et succincte.

Cela laissera d'autant plus de place aux débats s'il y en a. De plus, cela nous permettra de terminer à une heure décente.

Alors je laisse tout de suite la parole à Philippe Moine. Il s'agissait de désigner des personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'établissement du Conservatoire. Je crois que lors de la dernière mandature cette désignation n'avait pas été présentée en Conseil.

Philippe MOINE : Non.

M. LE MAIRE : Ceci pour être parfaitement transparent... Oui, c'est Philippe Moine qui rapporte.

Philippe MOINE : Oui, donc il s'agit effectivement de désigner deux personnalités qualifiées au sein du conseil d'établissement du conservatoire, donc le conseil d'établissement qui se réunit deux fois par an, qui réunit les principaux acteurs du conservatoire. Donc, le conseil du conservatoire est placé sous la présence du Maire, Jérôme Coumet. Il y siège également deux représentants du Conseil d'arrondissement, que nous avons désigné lors d'un de nos premiers conseils d'arrondissement l'année dernière, en l'occurrence il s'agit de Marie Attalah et moi-même. Nous y trouvons évidemment le directeur du conservatoire Jean-François Piette, et un certain nombre de personnes.

Et il y a donc également un représentant, une représentante de la Ville de la direction des affaires culturelles, des professeurs, représentants des professeurs des élèves et des parents d'élèves, et il nous revient de désigner deux personnalités qualifiées. Donc, nous proposons de nommer d'une part Jean-Marc Honoré qui siégeait déjà au conseil de l'établissement lors de la mandature précédente, musicien, pianiste de jazz et compositeur de musique de films. Il s'est d'ailleurs montré très assidu lors des réunions du conseil d'établissement au cours des années passées. Et puis la deuxième personnalité que nous proposons est Sylvie Carrasco, musicienne elle aussi. Elle est administratrice de l'orchestre Colonne, que beaucoup connaissent sûrement. C'est un orchestre symphonique très connu, et surtout propriétaire d'une salle, la salle Colonne dans le treizième arrondissement située boulevard Auguste-Blanqui, une salle qui accueille à nouveau un certain nombre de concerts. Ce sera notamment le cas ce soir et demain. Sylvie Carrasco s'est donc montrée très intéressée pour participer aux travaux du conservatoire. Voilà les deux personnalités proposées.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette proposition avant que je la soumette à vos voix ? Non, je vais donc soumettre cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Elle est donc adoptée. Je vous remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DU 75 – ZAC Paul Bourget (13^e) – Avenant n°1 au traité de concession

M. LE MAIRE : Je vais de nouveau donner la parole à Éric Offredo. Nous allons commencer à traiter toutes les délibérations qui ont trait à l'urbanisme. Nous commençons par la ZAC Pal Bourget, avec un

avenant au traité de concession.

Éric OFFREDO : Je vais suivre vos recommandations Monsieur le Maire et je vais essayer d'être bref dans la présentation. Donc, effectivement, il s'agit d'un avenant au traité de concession d'aménagement qui a été passé auprès de la SEMAPA pour l'aménagement de la ZAC Paul Bourget. Il se trouve qu'il y a eu des aléas qui font que le délai nécessaire pour l'achèvement de l'aménagement du quartier n'a pas pu être maintenu. Des difficultés ont été rencontrées par les logisticiens pour libérer les deux derniers immeubles restants à démolir, et au vu de ces éléments, l'aménagement et la construction des derniers lots de la ZAC, qui étaient prévus incessamment, ne pourront démarrer qu'au courant de l'année 2022 pour une livraison en fin d'année 2024, à laquelle succédera l'achèvement des derniers espaces publics.

Ainsi, apparaît-il nécessaire de prolonger la durée de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025, et cette prolongation s'accompagne d'une rémunération complémentaire de l'aménageur durant cette période. La rémunération prévue pour cette concession est en moyenne de 493 640 euros hors taxes par an.

Il est donc proposé d'appliquer cette moyenne de 493 640 euros pour les deux premières années, puis de la minorer de 30 % pour les deux années suivantes, au cours de laquelle l'activité de la SEMAPA pour cette opération sera plus réduite.

Ainsi, la rémunération totale pour l'aménageur s'élèvera à 5 208 855 euros hors taxes pour les 11 années de l'ensemble de l'opération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric Offredo. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'ai pas de vision sur le tchat, donc n'hésitez pas à vous signaler s'il y a des éléments... Je n'en vois pas, donc je vais soumettre ce projet à vos voix, DU 75 donc. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Au passage, ce serait bien que les représentants de l'opposition puissent mettre leurs vidéos, parce qu'il faut que vous puissiez suivre aussi ce qui est indiqué sur les images.

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, elle est donc approuvée. Alors, encore une fois vous avez le tchat s'il y a des choses à corriger, nous les corrigerons évidemment sur le procès-verbal.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 69 Réalisation 18, rue Clisson (13^e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par I3F. Subvention (132 420 euros)
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 69.

Éric OFFREDO : Oui, merci. Effectivement, la DLH 69, réalisation 18, rue Clisson d'un programme de rénovation de douze logements sociaux, avec des objectifs très ambitieux puisqu'il est prévu d'obtenir un gain d'émission de 78 %. C'est tout de même assez important. J'essaie d'aller vite sur la présentation. Le prix de revient de l'opération est estimé à 892 000 euros, soit 74 000 euros par logement, et donc le financement de cette opération. Il y a des prêts, un prêt PAM, un prêt CDC, des fonds propres et une subvention de la Ville de Paris dans le cadre du forfait du logement durable pour 113 580 euros. Il est proposé effectivement à la fois d'approuver la participation de la Ville démarrée au

financement du programme précité, d'accorder à l'immobilière 3F, parce que j'avais oublié de le préciser, il s'agit du bailleur, d'une subvention d'un montant maximum de 132 420 euros et d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts à souscrire par l'immobilière 3F pour le financement de ces travaux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric Offredo. Des demandes d'interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. La DLH 69 est donc adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 116 Rénovation de logements locatifs sociaux financée par le plan de soutien de l'État – modification des financements de la Ville pour 6 programmes de rénovation de logements sociaux

M. LE MAIRE : DLH 116, il s'agit de modifier les financements pour des programmes de rénovation.

Éric OFFREDO : Voilà, il s'agit de modifier des financements de programmes de rénovation de logements locatifs en utilisant le plan de soutien de l'État, d'un montant de 500 millions pour les années 2021 et 2022 qui se répartit en deux dispositifs distincts. Ils sont consacrés à la fois aux restructurations lourdes de logements sociaux, en ce qui nous concerne, et au déploiement de solutions industrielles innovantes, ce qui nous concerne moins en l'occurrence. Alors, nous ne sommes pas concernés sur toutes les opérations, puisqu'il y a des opérations qui sont dans le 20^{ème}, le 17^{ème}, et dans le 19^{ème}, mais il y a des opérations dans le 13^{ème}, rue Croulebarbe et rue des Reculettes, un programme de 146 logements de Paris Habitat. L'État prévoit de financer ces opérations à hauteur d'un montant global qui est important, car cela comprend l'ensemble des arrondissements, mais cela revient à un montant de 11 000 euros par logement.

Je vous donne le montant de 11 000 euros et j'ai donné le montant pour l'opération précédente. Vous voyez, nous étions à 78 000 euros par logement, donc les 11 000 euros, bien sûr, ne couvrent pas l'intégralité de la rénovation, mais cela permet effectivement de peut-être faire plus d'opérations, d'aller plus loin dans la rénovation qui était prévue. Il est donc proposé de rapporter les articles des délibérations autorisant les subventions et les opérations financées par le fonds mis en place par l'État, d'allouer une subvention de 262 000 euros à Paris Habitat, en ce qui nous concerne, et puis de 394 710 euros, et les autres montants ce sont pour les opérations qui ne sont pas dans le treizième arrondissement Ceci permet le maintien à subvention attribuée pour la réalisation des travaux de requalification et des parties communes, ainsi que des espaces extérieurs visant le programme qui nous concerne pour le coup, puisque c'est le programme 51-55 rue Croulebarbe et 29, rue des Reculettes. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Tous les points sont appréciables, mais quand on voit le nombre de délibérations que nous avons sur les rénovations de logement, en l'occurrence cette opération était déjà lancée, cela reste quand même très symbolique, par rapport à ce que nous engageons. Enfin bon. Nous reprendrons ensuite les difficultés concernant les bailleurs sociaux. Il existe toujours des difficultés par rapport aux promesses qui ont été faites, donc ce petit retour est toujours appréciable dans le cadre du plan de relance.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je la fais voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois personne se signaler, donc la délibération est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 89 Réitération des garanties d'emprunts par la Ville finançant diverses opérations de logements sociaux

M. LE MAIRE : DLH 89. Il s'agit de consolider les garanties d'emprunts.

Éric OFFREDO : C'est même pire que cela. Nous n'avons pas été assez rapides dans l'affaire. C'est donc suite à une délibération de 2016. En 2016, la Ville de Paris a accordé sa garantie pour le service des intérêts de contrats de prêts à contracter par Paris Habitat pour différents programmes, dont un programme dans le 13^{ème} arrondissement. En raison de retards dans l'obtention des pièces administratives, certaines lignes de prêts PLUS et PLAI n'ont pas pu être mises en œuvre dans les temps. Ainsi la Caisse des Dépôts et Consignation ne propose désormais plus de contrats globaux et des contrats de prêts doivent être contractés pour chaque programme financier. Paris Habitat sollicite donc la Ville pour qu'elle garantisse à nouveau ces prêts, selon les conditions de la Caisse des Dépôts en vigueur, et donc il est proposé de réitérer la garantie de la Ville aux emprunts PVRI et PLUS d'un montant global de 5 392 530 euros à souscrire par Paris Habitat. C'est purement de l'administratif.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, c'est pour cela que je parle de consolider les garanties d'emprunts. Ce n'était peut-être pas le bon terme ... Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je ne vois personne se signaler. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DVD 24 Stationnement de surface – Nouvelle tarification

M. LE MAIRE : Alors nous passons à un sujet qui fera débat au Conseil de Paris notamment, même si les groupes s'étaient déjà positionnés précédemment sur le sujet puisqu'il s'agit de la nouvelle tarification du stationnement de surface, et notamment concernant les deux-roues à moteur. Antoine Guillou est rapporteur.

Antoine GUILLOU : Oui, merci beaucoup, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc effectivement, il est question d'une délibération importante, qui concerne les nouvelles modalités du stationnement à Paris qui sont proposées, avec cette logique de nouvelle politique, qui s'inscrit évidemment dans l'objectif porté par l'exécutif et la majorité municipale d'avoir une évolution de la place dévolue en surface au stationnement, pour aller vers moins de stationnement en surface. En cohérence évidemment avec la diminution de l'utilisation du véhicule personnel à Paris qui est une réalité, et de travailler de même sur une meilleure utilisation des parkings en sous-sol, puisque Paris dispose de réservoirs importants à ce

niveau et de places qui sont aujourd'hui sous-utilisées.

Cette démarche générale, qui vise aussi à libérer une partie de l'espace public pour d'autres usages, va dans le sens de notre réflexion, et de ce que nous portons dans le cadre de projets de rues aux écoles, de transformation dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » qui figure aussi dans le cadre de cette délibération. Le reflet des intentions en matière de développement des mobilités propres, avec la gratuité qui perdure pour les véhicules électriques, que ce soit les voitures ou les deux-roues est aussi une des évolutions de cette délibération. Les stationnements des deux-roues deviendront payants, ce qui est également une question d'équité dans le partage de l'espace public, et dans la tarification qui est opérée puisque les deux-roues payeront la moitié de ce qui sera demandé aux voitures.

Il faut aussi souligner un point important, c'est que la tarification n'évolue pas pour la tarification résidentielle qui est évidemment à mettre au regard de ce qui évolue pour la tarification visiteur, effectivement à la hausse.

M. LE MAIRE : Merci, alors j'ai vu deux inscrits pour l'instant, Madame Estienne et Monsieur Peng. Donc, Madame Estienne pour commencer.

MIREILLE ESTIENNE : Oui, merci, Monsieur le Maire, donc notre groupe votera contre, puisqu'en effet il s'agit d'à nouveau demander aussi bien aux deux-roues de mettre la main à la poche et d'augmenter d'autres tarifs. Donc, nous sommes contre. Voilà, je souhaitais vous en faire part.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Peng avait demandé la parole.

CHANG HUA PENG : Effectivement, je souhaitais prendre la parole sur cette délibération. Voilà, je me peine un peu du vote contre de la droite, dans la mesure où cela faisait partie du programme de NKM en 2014, le fait de faire payer les deux-roues. Cela n'est pas choquant pour moi. Par contre, ayant eu des échanges avec des collectifs tels que les Motards en Colère, ou d'autres ; ils ne sont pas forcément contre de payer leur stationnement, mais la situation est davantage d'avoir un ancrage au sol, donc voilà.

Je sais qu'il y a des choses qui sont faites à la va-vite, malheureusement, au sein de la Ville de Paris. On a déjà eu l'exemple avec les coronapistes. Je ne voudrais pas que le stationnement des deux-roues soit traité par-dessus la jambe et que justement il n'y ait pas ce type d'aménagement fait pour les deux-roues. C'est quelque chose qui est nécessaire, je pense, pour la paisibilité des Parisiens et plus largement des Franciliens. Je m'inquiète aussi du traitement différenciant les « banlieusards », comme on les appelle. Je ne voudrais pas qu'il y est une rupture d'égalité entre la banlieue et Paris, et c'est pour cela que je m'abstiendrai. Voilà, tout simplement.

M. LE MAIRE : Merci, alors nous avons Rym Karaoun Guezou qui a aussi demandé la parole et Monsieur Peng, nous répondrons évidemment sur le nombre de stationnements prévus, mais il existe un nouveau plan. Il y en a eu beaucoup de successifs. Beaucoup de stationnements ont été réalisés, mais je laisserai Antoine Guillou vous répondre à la fin des interventions.

Rym KARAOUN GUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons nous abstenir, pas que nous ne soyons pas favorables à ce vœu, nous le sommes. Cependant, nous avons des inquiétudes concernant les coursiers qui sont déjà victimes d'ubérisation. Nous avons interrogé le cabinet de Monsieur Belliard, mais n'ayant toujours pas de réponse, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Je disais que votre groupe est toujours dans l'attente à ce sujet, j'imagine que cela se réglera d'ici le Conseil de Paris.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Je l'espère.

M. LE MAIRE : On va prendre cela à ce stade comme une abstention bienveillante. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais laisser Antoine Guillou répondre à vos interventions.

Antoine GUILLOU : Oui, merci beaucoup Monsieur le Maire. Sur la question du stationnement deux-roues qui a été évoqué par Monsieur Peng, je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que j'ai remarqué qu'un vœu de l'opposition a été déposé sur ce sujet. Il y a effectivement un enjeu à pouvoir avoir un développement du stationnement des deux-roues qui soit adapté aux besoins et qui accompagne cette tarification. Je rejoins ce que vous indiquez sur ce sujet, sur le principe en tout cas.

Il faut voir que dans cette réforme du stationnement, ce n'est effectivement pas une réforme de la tarification, c'est aussi une ambition d'avoir des places qui soient le plus, et le mieux possible adaptées au besoin, en particulier, évidemment, de ceux qui ont besoin de véhicules motorisés pour pouvoir se déplacer, et d'où le souhait aussi et l'ambition de développer des places pour les personnes à mobilité réduite, plus encore qu'aujourd'hui, ainsi que de développer des places de livraison, de manière générale d'avoir une cartographie de places qui soient adaptées aux différents usagers qui ont effectivement besoin de ses véhicules motorisés. Là, c'est évidemment très clair.

Cela s'inscrit aussi dans cette ambition et dans le souhait d'aller vers une transition aussi pour ses véhicules motorisés qui restent indispensables évidemment pour toutes sortes d'usages, via la motorisation électrique et donc le stationnement gratuit pour ce type de motorisation. Quant au point d'attention qui a été évoqué, effectivement, d'avoir en tête aussi dans la stratégie de mobilité à l'échelle de Paris, les liens avec les communes avoisinantes, avec la banlieue de manière générale. C'est un point qui me semble tout à fait important et qu'il faut voir de manière multi-modale, si je puis dire. C'est-à-dire qu'il faut effectivement voir cet enjeu à travers tous les modes de transport et la connexion entre eux.

La question qui est posée, c'est aussi celle de l'intermodalité entre la voiture et les transports en commun qui permettent de rejoindre le centre de Paris. C'est une question qui concerne toute la métropole. Les communes de départ et les communes d'arrivée, pour les mouvements pendulaires des travailleurs au sein de la région Ile-de-France. Je pense qu'il y a un enjeu global que vous soulevez que je ne peux que partager, il dépasse, je pense, la question du stationnement visiteur, puisque pour ceux qui travaillent à Paris, c'est un stationnement de longue durée qui est généralement nécessaire. La question porte donc au-delà de cette réforme de la tarification du stationnement visiteur, même si évidemment c'est un point important.

M. LE MAIRE : Je souhaite juste, et ce n'est pas pour polémiquer, mais simplement pour votre information : des villes limitrophes, ou proche du 13^{ème} que sont Charenton et Vincennes, dont chacun connaît la couleur politique, ont déjà développé depuis longtemps le stationnement payant pour les deux-roues, pour information.

Alors, bien... Merci pour ces échanges, je vais soumettre cette délibération à vos votes.

J'ai noté, bien entendu, le vote contre de l'opposition, et les abstentions du groupe communiste, et de Monsieur Peng. En dehors de ce que je viens de mentionner, y a-t-il d'autres votes contre ? Je ne vois

pas, signalez-vous dans le tchat. Y a-t-il d'autres abstentions que celles mentionnées, je n'en vois pas. Merci, nous enregistrerons évidemment vos positionnements au procès-verbal, comme je viens de l'indiquer.

POUR : 28 VOIX

CONTRE : les 5 élus du groupe UDC13

ABSTENTIONS : 6 (les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen et M. PENG)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DFPE 133 Subvention (69.928 €) et avenant n°6 avec l'association Pirouett' pour sa crèche parentale Pirouett'(13^e)

M. LE MAIRE : Je vais évidemment laisser la parole à Johanne Kouassi. Nous allons commencer avec l'association Pirouett'.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. En effet, cette délibération porte sur la subvention que nous proposons de voter pour la crèche parentale Pirouett'. Il s'agit d'une des deux crèches parentales situées dans notre arrondissement. Elle se trouve Boulevard Auguste Blanqui. C'est un accueil de 16 places, et le montant de la subvention s'élève à 69 920 euros.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Y a -t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 140 Subvention (144.395 euros) avenant n°2 à l'association Ozar Hatorah Paris 13 Crèche pour le multi-accueil (13^e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 140 avec l'association Ozar Hatorah.

Johanne KOUASSI : Tout à fait. Il s'agit cette fois de l'association Ozar Hatorah qui gère un établissement d'accueil de la petite enfance située rue des Cordelières pour une capacité de 66 places. La Ville est co-financier avec la CAF de cet établissement. Le montant de la subvention s'élève à 144 395 euros. Je sais que c'est une délibération qui ne manquera pas de susciter quelques réactions, puisque c'est souvent le cas. Je tiens avant tout à préciser que le fonctionnement de cette crèche s'inscrit dans une convention passée entre la Ville de Paris et l'association Ozar Hatorah. Régulièrement, des visites sont menées par les services de la DFPE. Les dernières remontent au mois de janvier et de février.

Dès lors que des manquements sont observés, un courrier est adressé et une visite est à nouveau menée pour s'assurer que tout rentre bien dans l'ordre. Il s'agit d'un accompagnement qui est resserré de la part des services de la DFPE et par ailleurs, d'un travail et d'une coordination, dans le cadre des commissions d'intervention avec cette association qui travaille volontiers avec la Mairie.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-Noël Aqua va nous rappeler sa position de principe respectivement à son groupe.

Jean-Noël AQUA : Oui, en effet, il y a une question de principe. Vous savez que nous sommes régulièrement contre les subventions aux crèches confessionnelles, en fait. Cependant, avant d'aborder ce principe, je voudrais juste rappeler que concernant ce que dit Johanne Kouassi ; effectivement, la DFPE adresse des courriers et parfois fait des mises en demeure à ces associations qui ne respectent pas un certain nombre de points, mises en demeure qui ne sont pas suivies d'effet, en fait. Et donc, je pense qu'il serait intéressant que ces inspections soient faites, mais qu'elles soient suivies d'effets, notamment sur les ouvertures le vendredi après-midi qui ne sont pas respectées. Or il y avait un engagement qui avait été pris, il y a 6 ou 7 ans de cela. Je pense que quand ce n'est effectivement pas le cas, un courrier c'est bien, mais lorsque ce n'est toujours pas respecté, je pense qu'il faut aller au-delà et notamment à minima revoir la dotation.

Sinon, vous savez que de toute façon, nous portons le fait de dire qu'il faut arrêter ces subventions-là. Ce que je ne comprends pas... J'espère que c'est peut-être la dernière année qu'on va avoir ces débats. Puisqu'il faudrait quand même enclencher une discussion. Il y a la loi. Une loi qui est éminemment critiquable par ailleurs sur plein d'aspects. Alors, j'ai oublié son nom, en fait, le dernier nom portait sur les valeurs de la République, mais enfin... qui en tout cas essaie de clarifier les liens entre les collectivités et les subventions données à certaines associations.

Là, on est clairement au-delà de ce que la loi essaye d'aborder, puisqu'on est sur une délégation de service public, et donc les choses sont carrément plus claires, parce que dans une délégation de service public, évidemment les questions de laïcité qui s'imposent aux agents et aux collectivités en fait, s'appliquent par transmission directement en fait, sur les organismes qui gèrent les DSP.

On est bien plus avancés que ce que la loi essaye de faire avancer, loi que je critique par ailleurs, mais pas sur ce point-là en tout cas. Voilà, donc là, sur la crèche Ozar Hatorah, dont on parle sur le treizième... le problème est plus général. Il concerne Paris, mais sur le treizième nous sommes sur une crèche qui le dit sur son site, les valeurs de la Torah guident leurs pratiques au quotidien, donc ils ne s'en cachent pas. Je le redis encore ici, ce n'est pas gênant de mon point de vue que de telles crèches existent.

Nous avons d'autres crèches dans le treizième, d'autres crèches catholiques, qui sont, elles, guidées par les valeurs morales de la Bible. C'est très bien, c'est vrai que cela existe. Simplement, le problème est que ce soit subventionné. C'est la ligne de partage qu'on note en fait. Que cette crèche existe sur Paris est très bien, mais pas subventionnée par de l'argent public parisien. L'argument souvent opposé consiste à dire qu'ils accueillent les enfants, mais avec le même argent nous pourrions accueillir ces enfants-là, ou d'autres, sans distinction, en fait, aucune de la confession des parents.

Voilà, donc nous voterons contre et nous espérons peut-être que ce sera la dernière année et que la loi de cette année va nous obliger en tout cas à revoir ce point-là. Dernier point, l'Observatoire de la laïcité parisien... Nous avons encore un Observatoire de la laïcité parisien qui a fait un gros travail, de demander l'extinction de ces subventions, ce serait bien de l'écouter sur ce point-là. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Wilfried Betourné a aussi demandé la parole sur ce sujet.

Wilfried BETOURNÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous, je serai bref. Le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération comme il l'a fait par le passé, pas de surprise sur nos positions. Nous rejoignons les réserves émises par Jean-Noël Aqua. C'est acté. Nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vais faire voter.

Johanne KOUASSI : Je vais prendre la parole pour apporter une précision.

M. LE MAIRE : Pardon, je n'avais pas vu que tu demandais la parole.

Johanne KOUASSI : Je n'ai pas levé la main comme il le fallait, pardon. J'entends les positions de principe, après il y a quand même des choses inexactes qui ont pu être dites. Je ne sais pas si le président du groupe communiste parlait de situation générale, ou de celle du treizième arrondissement. Là, nous sommes au Conseil d'arrondissement du treizième, et je tiens à dire précisément ce qui l'en est pour la crèche Ozar Hatorah. Dans le livret d'accueil qui est remis aux parents, l'heure de fermeture du vendredi est de 17 h 30. La crèche est ouverte le vendredi après-midi, donc je voudrais que les choses soient claires là-dessus.

Quant aux possibilités d'inscrire son enfant dans cette crèche, il n'y a aucun critère d'appartenance religieuse et voilà. Je pense qu'il faut être clair là-dessus. J'entends que l'on puisse s'opposer sur le principe, mais je voudrais que les choses soient dites de façon précise et exacte concernant le fonctionnement de cette crèche.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Pour beaucoup de raisons exposées par Jean-Noël Aqua notamment sur la question de principe, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je pense que toutes les personnes qui souhaitaient exprimer une réserve par leur abstention l'ont fait. Je soumetts donc ce projet à vos voix. Je le rappelle le groupe qui s'oppose est le groupe communiste et le groupe vert s'abstient, avec la position individuelle de Marie-José Raymond aussi. Y a-t-il d'autres votes contre ? En dehors de ce que j'ai mentionné. Je n'en vois pas. D'autres abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Il est adopté.

POUR : 26 VOIX

CONTRE : les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen

ABSTENTION : 8 (les 7 élus du groupe GEP 13^e et 1 élue du groupe Paris en Commun (Mme RAYMOND-ROSSI))

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DFPE 152 Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 3, rue Jean Giono 13^{ème}
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFP 152, et nous passons cette fois-ci avec la convention avec l'AEPE pour la crèche Jean Giono.

Johanne KOUASSI : Oui, voilà. Donc il s'agit de la convention qui a été signée avec la société People and Baby qui gère en délégation de service public une structure d'accueil située rue Jean Giono. Il est tout simplement proposé de prolonger l'avenant. Le contrat devait prendre fin le 31 décembre 2021 et pour des raisons évidentes de continuité du service et pour ne pas troubler le fonctionnement de la crèche durant l'année scolaire, il est demandé de reporter l'échéance du contrat de sept mois pour la conduire au 31 juillet 2022, pour qu'en cas de changement de délégataire les choses puissent se faire de façon la plus fluide possible et sans impact pour les familles et les enfants accueillis.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette précision. Pas de demandes d'intervention ? Ah si, Mireille Estienne.

Mireille ESTIENNE : Oui, merci Monsieur le Maire. En regardant un petit peu l'historique de cette structure. J'ai remarqué qu'il y'avait quand même une augmentation continue des charges, et donc je m'étonnais que ces charges augmentent sans arrêt. Est-ce que, Johanne Kouassi, vous auriez des explications ?

M. LE MAIRE : Sur le montant des charges, nous n'entrerons peut-être pas sur ce degré de détail. En tout cas, ils ne nous ont pas saisis là-dessus. Johanne Kouassi ?

Johanne KOUASSI : Non, et je regarde. C'est vrai qu'il y a une augmentation des charges. Je peux me renseigner. Il y a probablement eu une augmentation du nombre d'enfants accueillis au fur et à mesure du temps. Je ne sais pas là, je n'ai pas les éléments de réponse. Après en pourcentage, ce n'est pas une hausse qui est très significative.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Excusez-moi Madame Estienne, nous allons poursuivre notre Conseil d'arrondissement. Je vais soumettre ce projet de délibération au suffrage DFPE 152. Y a-t-il des votes contre ? Y a -t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 165 (154.500 euros) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 165. Cette fois-ci cela concerne la médiation familiale. Toujours Madame Kouassi pour la rapporter.

Johanne KOUASSI : Donc il s'agit d'une subvention d'un montant de 13 000 euros, spécifiquement pour l'association Parenthèse Médiation qui intervient dans le treizième arrondissement, notamment au centre social près de la rue Brillat-Savarin. En tout cas, ils jouent un rôle vraiment important qui s'est fortement accru aussi avec la crise sanitaire, le confinement qui a amené plus de tensions intrafamiliales. C'est une association qui a pu accompagner le long de l'année 2020 86 familles, ce qui est un nombre significatif, étant donné la durée moyenne d'accompagnement dans le cadre d'une médiation familiale.

M. LE MAIRE : Avons-nous des demandes d'interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc y a-t-il des votes contre ? Y a -t-il des abstentions ? Donc logiquement, elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 42 Subventions (100.000 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements)

Nous passons aux délibérations sur « le plan social », entre guillemets. Je vais laisser la parole tout de suite à Juliette Sabatier, et nous commençons par le soutien aux familles monoparentales. Et nous sommes concernés évidemment par une association.

Juliette SABATIER : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il nous a été proposé de soutenir l'action de l'association ESPEREM qui était anciennement connue comme ARFOG-LAFAYETTE, pour son action qui s'intitule le « Le 13 en liens » et qui propose des ateliers collectifs autour de la parentalité de l'articulation vie de famille, vie professionnelle, et du bien-être. De nouveaux ateliers vont être développés autour de la mobilité et de l'inclusion numérique. Il est donc proposé de soutenir cette association à hauteur de 12 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'inscrivent sur cette délibération ? Apparemment, non. Je la fais donc voter. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas apparemment. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 127 (23.000 euros) et conventions annuelles avec 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2020-2021

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASES 127, concernant les actions d'accompagnement à la scolarité.

Juliette SABATIER : Oui, cette fois il s'agit d'une délibération qui propose globalement de soutenir 8 associations. Deux sont concernées dans le treizième, d'une part l'ASACQ, association de soutien et d'accompagnement culturel de quartier et d'autre part, le réseau mô'm'arte, c'est-à-dire Môme Quartier pour ce qui nous concerne.

Pour l'ASACQ, ce sont toujours des actions de soutien scolaire, la subvention proposée de 800 euros en cohérence avec le fait que c'est une association très ciblée, donc séances de travail collectives, ateliers et sorties culturelles auxquels les parents peuvent être associés. Pour Môme Quartier, il s'agit d'une subvention de 8 000 euros pour ce qui concerne les six sites dans lesquels cette association intervient. Là, il faut souligner la dimension artistique apportée par cette association, qui donc fait de l'aide aux devoirs sur le temps de goûter, mais qui propose également des ouvertures... (*rupture 42'30 à 42.36*)

M. LE MAIRE : Nous avons perdu Juliette Sabatier.

Juliette SABATIER : Vous m'avez perdue ? Je suis là. Est-ce qu'il vous manque une information importante ?

M. LE MAIRE : Je crois que nous avons entendu l'essentiel.

Juliette SABATIER : L'essentiel.

M. LE MAIRE : Plus que l'essentiel, c'est simplement le dernier mot où il y a eu un bug, je ne sais pas pourquoi. Merci, donc vous les connaissez. Ils sont situés rue Pinel et rue Jeanne d'Arc.

Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais la faire adopter, la DASES 127. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 133 Subventions (96.700 euros) à quatorze associations, convention et avenant pour leurs actions d'insertion sociale
--

M. LE MAIRE : Toujours Juliette Sabatier, en espérant qu'il n'y ait pas de petites interruptions, mais c'était vraiment sur ta conclusion que tu as été interrompue, un mot à la fin. Donc, toujours Juliette Sabatier pour la DASES 133, concernant l'insertion sociale de manière plus large.

Juliette SABATIER : C'est cela, donc c'est une délibération qui prévoit de subventionner quatorze associations au niveau parisien qui agissent toutes dans le domaine de l'insertion sociale, et huit de ces associations sont situées dans des quartiers Politique de la Ville. Elles agissent dans le domaine de l'accès aux droits, de la médiation socioculturelle, toujours avec un objectif d'autonomie, enfin, de privilégier l'autonomie des bénéficiaires.

Deux associations sont concernées dans le treizième, le Centre Alpha-Choisy bien connu, une subvention de 13.000 euros pour une action qui vise à soutenir les allocataires du RSA, exclusivement par des ateliers linguistiques, informatiques, bureautiques, à la fois en collectif et en individuel. C'est une subvention qui est en baisse, parce que l'association sur cette action a diversifié son plan de financement et mobilisé de nouveaux partenaires. La seconde association concernée est GERMAE, le groupe d'étude régional pour mieux apprendre ensemble, pour un montant de 4 500 euros. Il s'agit d'une action d'atelier de communication orale et écrite, en lien avec les centres sociaux Chevaleret et Toussarégo, voilà. Cette action est également menée dans le dix-neuvième arrondissement. 4 500 euros est la somme uniquement pour le treizième.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je prends le temps pour ne rater personne. Non, il n'y en a pas, donc pour la DASES 133... Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DEVE 57 Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

M. LE MAIRE : Nous passons à Nathalie Laville pour la DEVE 57 une subvention qui revient annuellement, puisqu'il s'agit de l'ancienne petite ceinture ferroviaire et de son entretien par des associations d'insertion.

Nathalie LAVILLE : Absolument, en fait depuis 2006, la SNCF avait fait le choix de confier l'entretien et la valorisation de cette infrastructure ferroviaire à des associations de chantiers d'insertion. Comme cette action est positive, la municipalité souhaite que cette action sur le site de la petite ceinture se poursuive. Je rappelle que ces chantiers ont permis depuis leur mise en place, c'est-à-dire depuis 2015, à plus de 600 personnes d'être accompagnées vers l'emploi, tout en contribuant à la propreté des lieux, et à la préservation de la biodiversité locale.

Alors pour l'année 2021, nous allons donc décider des montants de subvention qui seront octroyés à toutes les associations qui sont concernées. Ce sera à hauteur pour Paris, de 330.730 euros. En ce qui concerne le treizième, il est prévu de verser 83 500 euros à l'association « études et chantiers » pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des lignes ferroviaires de la petite ceinture, dans le treizième et le quatorzième arrondissement, et puis aussi dans certains équipements sportifs du treizième arrondissement situés à proximité. Voilà, donc je vous remercie de bien vouloir approuver le versement de cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Nathalie Laville. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DEVE 78 Autorisation de signature d'une convention pour l'installation et la gestion d'un Chatipi en partenariat avec les associations de protection animale One Voice et Bouba & Compagnie

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 78 . Nous avons eu du mal à poser cette action. Nous avons été sollicités par une association qui s'occupe des chats, et je laisse Nathalie Laville présenter la délibération bien évidemment.

Nathalie LAVILLE : Comme vous le savez dans le treizième, nous sommes attentifs au bien-être animal. Nous menons dans le treizième un certain nombre d'actions et l'une d'entre elles, consisterait à installer un Chatipi, en partenariat avec les associations de protection animale avec lesquelles nous travaillons, One Voice et Bouba & Compagnie. L'idée est de passer une convention avec elles.

Pour répondre à la problématique des chats errants, je vous rappelle au passage, que nous sommes les seuls à Paris à avoir un refuge dans un local qui prend soin de ses chats errants, avec l'association Chats d'Oc.

Alors, cette fois-ci, il va s'agir de protéger ces chats errants, en leur offrant un habitat spécifique. C'est donc un petit chalet en bois, équipé de litières, distributeur de croquettes, de réserves d'eau, de paille et puis cela permet en même temps de suivre ses chats et puis de les stériliser.

C'est un programme qui sera mis, ou qui serait mis en œuvre sur un espace qui serait situé au 19-21 avenue de la porte d'Ivry. Ça va se dérouler de cette façon. L'association Bouba & Compagnie réalisera la capture, l'identification, la stérilisation, la relâche et le suivi sanitaire des chats. Ils seront présents sur ce genre de sites et One Voice, se chargeront de financer la stérilisation, donc des chats, jusqu'à quinze chats, qui seront donc présents sur ce site.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver cette convention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y-a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la soumetts donc à vos voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 35 Subventions (835 648,30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activité périscolaires

M. LE MAIRE : Nous passons donc à la partie scolaire avec Emmanuel Coblenche, et nous allons commencer avec des conventions annuelles d'objectifs avec des associations qui sont chargées du temps périscolaire.

Emmanuel COBLENCHE : Oui, bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire, effectivement comme vous le savez dans le cadre des rythmes scolaires parisiens, il y a des temps d'activité périscolaire qui sont organisés dans chacune des écoles, chaque semaine, le mardi et le vendredi.

Comme chaque année pour préparer la future année scolaire 2021-2022, un appel à projets s'est déroulé au printemps. Les services ont pu étudier les projets et les candidatures sur deux aspects : une analyse pédagogique et un examen administratif juridique et financier pour évaluer la viabilité de ces structures, et donc au terme de cette procédure des organismes ont été retenus, qui ensuite permettront de mettre en place ces projets périscolaires avec les responsables éducatifs Ville de chaque école. Voilà, donc il nous est proposé de signer avec chacun des organismes retenus une convention annuelle d'objectif.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, et c'est bien d'organiser les choses effectivement dans le temps plus long. Ça va dans le bon sens. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DASCO 35... Des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 63 Caisses des écoles – Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

M. LE MAIRE : Toujours Emmanuel Coblenca, concernant la restauration scolaire, cette fois-ci, restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire aussi.

Emmanuel COBLENC : Il s'agit là, Monsieur le Maire, de la DASCO 63, vous me confirmez que nous faisons les choses dans cet ordre.

M. LE MAIRE J'ai la 63 effectivement inscrite. Nous avons changé l'ordonnancement que vous aviez reçu précédemment pour que ce soit plus logique. Nous commençons donc effectivement par la 63.

Emmanuel COBLENC : Merci, Monsieur le Maire, donc effectivement, il s'agit des modalités de conventionnements et de financements par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, sur une période, comme d'habitude, triennale : les années 2022 à 2024. Il est nécessaire d'adopter un nouveau cadre de fonctionnement au niveau parisien qui est ensuite décliné dans des conventions qui sont conclues avec chacune des caisses des écoles.

D'ailleurs, notre prochaine délibération portera sur la convention conclue avec la caisse des écoles du treizième arrondissement. Je ne vais pas rentrer dans tous les axes stratégiques qui nous sont proposés pour la période 2022-2024 pour les caisses des écoles parisiennes. Il s'agit de poursuivre notre politique en matière de sécurité, en matière de qualité, de durabilité et d'information aux familles et aux enfants.

M. LE MAIRE : Merci, et au risque d'un peu de redondance et avec ce que l'on dit en comité de gestion à la caisse des écoles, mais tous les élus n'y siègent pas... Moi j'apprécie vraiment la façon dont les choses se sont organisées, donc vous savez qu'il y avait une velléité de recentralisation contre laquelle je m'étais élevé, et au final on se retrouve dans une situation positive que je juge très positive. C'est-à-dire qu'avec une contractualisation vraiment forte entre les Caisses des Ecoles et la Ville, avec les services de la Ville qui ont été renforcés, qui nous épaulent beaucoup plus, dans la gestion courante des caisses des écoles, qui nous aide sur les questions RH, les marchés, etc., comme on le demandait, et donc là on est arrivés, je pense, à la fois à un fonctionnement parisien, je dirais quand même très encadré par la Ville de Paris, mais avec de vrais objectifs que l'on peut tous partager, et avec malgré tout une autonomie de gestion au plus près du terrain. Je pense que nous devons nous maintenir sur cette voie, pas forcément médiane, mais en tout cas cette voie, telle qu'on l'avait demandée. Je pense qu'elle satisfait tous les arrondissements, donc je m'en réjouis.

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 73 Caisses des écoles (13^{ème}) – Convention d’objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

M. LE MAIRE : Donc, on passe comme tu viens de l’indiquer à la caisse des écoles, plus précisément à la caisse des écoles du treizième, et cette fois-ci avec son financement pour la période 2022-2024.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup, donc effectivement, dans la lignée de notre délibération précédente... voici donc une délibération qui définit la convention. La convention doit être conclue avec la caisse des écoles du treizième sur la période 2022-2024. Cette convention, je ne vais pas la reprendre dans les détails. Elle est extrêmement précise, en matière notamment d’hygiène, en matière de sécurité et de qualité alimentaire, en matière de lutte contre le gaspillage, en matière de suppression de l’usage des matières plastiques notamment, et en matière de gestion des biodéchets, ainsi que sur les conditions d’emploi et de travail des personnels. Nous avons donc une convention qui permet de poursuivre une politique très ambitieuse en matière de restauration scolaire que je vous invite, évidemment à voter.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d’interventions sur la DASCO 73 ? Je n’en vois pas, donc je vais vous la soumettre. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

2021 DASCO 51 Caisses des écoles et collèges publics parisiens – Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

M. LE MAIRE : Nous passons donc à la DASCO 51, je le redis, car nous avons changé un peu l’ordonnancement, pour que ce soit plus logique. Il s’agit des collèges et de l’intégration des collèges parisiens dans un dispositif plus général, et je laisse bien évidemment la parole à Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Oui, Merci Monsieur le Maire, donc effectivement c’est une délibération qui se rapporte au basculement si je puis dire des systèmes autonomes de restauration dans les collèges hors cités scolaires, vers la caisse des écoles, avec l’objectif de gagner en cohérence dans le service parisien de la restauration scolaire, ce qui permet à la fois de répondre à des objectifs qualitatifs qui sont ceux de la politique de la Ville de Paris en général et de la caisse des écoles en particulier, tel qu’Emmanuel Coblençe vient de les rappeler.

En termes d’approvisionnement, de produits locaux et labélisés, de lutte contre l’usage du plastique, de lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci permet de renforcer et de systématiser des actions qui sont par ailleurs d’ores et déjà engagées dans les collèges. Cela répond aussi à une réalité concrète, qui est que certains collèges, depuis les débuts de la crise sanitaire, ont été confrontés à des questions de continuité d’organisation de la restauration scolaire, ce qui a d’ores et déjà poussé la caisse des écoles à prendre en charge la restauration scolaire, dans un certain nombre de collèges. C’est le cas notamment dans le treizième au collège Flaubert. En sachant que par ailleurs, pour les collèges du treizième, il y avait déjà un collège qui bénéficiait du système de la caisse des écoles qui est Georges Sand.

La délibération prévoit d'organiser l'intégration progressive, par vagues successives, d'ici janvier 2025, dans ce système de la caisse des écoles, avec une première vague à la rentrée de septembre 2021, donc qui concerne Gustave Flaubert qui est en fait l'officialisation d'une situation de fait depuis la rentrée 2020.

Il appartiendra donc ensuite à la caisse des écoles, et à la Ville de Paris de conclure avec les collèges des conventions sur la mise en œuvre, l'information aux familles, et sur la facturation, bien évidemment. En sachant que se posent également les questions de ressources humaines, donc la délibération prévoit dans l'état qui nous est soumis ce soir, que les agents qui sont d'ores et déjà employés par la Ville de Paris intègrent la caisse des écoles, que les personnels contractuels qui représentent environ 10% du personnel, doivent postuler, que les personnels chargés de tâches mixtes, donc la restauration, plus l'entretien, plus l'accueil, par exemple, reste à la DASCO.

Voilà donc pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent Boulet. C'était un engagement pris lors du débat démocratique des élections municipales et il doit être tenu, évidemment. Mireille Estienne a demandé la parole.

Marie ESTIENNE : Oui, merci Monsieur le Maire. Je souhaitais savoir si justement ce basculement vers la caisse des écoles signifierait une augmentation de la subvention à cette caisse des écoles. Et si oui, est-ce que vous savez déjà de combien ?

M. LE MAIRE : Merci, nous allons vous répondre. Jean-Noël Aqua avait également demandé la parole.

Jean-Noël AQUA : Oui, très rapidement, pour revenir sur le point que Vincent a souligné sur les RH. Alors, évidemment, nous ne pouvons qu'apprécier cette délibération qui va dans le bon sens en matière de rationalisation du service public. Nous nous doutons que ce sera avantageux pour les petits enfants et sur l'exercice en fait de la restauration collective sur Paris. En revanche, nous avons vraiment un point d'incertitude sur la question des RH, qui va amener à nous abstenir, mais vraiment de façon constructive. C'est en attendant le Conseil de Paris en fait, en attendant d'avoir vraiment des réponses sur la partie dont Vincent a parlé, en fait sur les contractuels. Puisqu'autant sur les agents titulaires, les collègues (*coupure 1'00 -1'37*)

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, de façon très positive, puisque nous apprécions vraiment cette délibération qui, non seulement est un engagement de campagne, mais qui est une rationalisation et un perfectionnement du service public donc cela a évidemment dans le bon sens.

Par contre, le point que nous avons porté sur les aspects concernant les ressources humaines, pour les personnels titulaires qui passeront des collèges à la Ville de Paris, donc on ne s'en fait pas trop, même s'il y a de petits changements, par contre ce sont sur les personnels contractuels pour lesquels nous n'avons aucune garantie, et cela fait un petit moment que nous alertons là-dessus, et comme nous n'avons toujours pas de réponse, voilà. On a vraiment un point d'interrogation, on aimerait vraiment qu'il soit levé, d'ici le vote final de la délibération, puisque pour les personnels contractuels en CDD, donc c'est 10 % quand même, donc cela commence... surtout Paris, sur le treizième, ça va, mais sur tout Paris, cela commence à faire du monde, en fait.

Il n'y a pas d'automaticité de transfert qui est prévu par la délibération, donc en fait... Ils pourront évidemment faire candidature, ces agents auprès des caisses des écoles, mais ces candidatures ne pourront ne pas être adoptées, ou c'est que quand une entreprise rachète une autre, il y a une reprise totale des salariés, là il pourrait y avoir de la casse en matière sociale, donc vraiment, je pense que... Il

faut vraiment qu'on borde ce point-là, donc c'est notre seule, source d'inquiétude, donc vraiment pas... Nous n'avons pas de pudeur de gazelle sur la délibération que nous apprécions.

C'est vraiment la mise en œuvre, et après être venu sur la laïcité, je me permettrai de dire que le diable se cache dans les détails, mais que ce détail-là n'est pas négligeable pour nous, voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il faudra une réponse claire, avant le Conseil de Paris, j'imagine que l'adjoint la fera, ou proposera un amendement, mais en tout cala fera par oral, ce qui pourra rassurer évidemment les personnels sur cette question tout à fait légitime. Vincent Boulet, peut-être pour répondre ? J'ai raté quelque chose ? Ah oui, Antoine Guillou avait demandé la parole. Il pourra peut-être répondre directement.

Antoine GUILLOU : Oui, merci. C'est ce que j'allais me proposer de faire effectivement, puisque, même si ce n'est pas tout à fait ma délégation, il s'agit d'un sujet ressources humaines, effectivement. Je me suis renseigné suite à l'interpellation du groupe communiste, a priori, il n'y a pas de problème sur la formulation de la délibération qui peut induire une ambiguïté, effectivement, mais il n'y aura pas de difficulté. C'est-à-dire que les agents, contractuels seront bien sûr gardés jusqu'à la fin de leurs contrats dans tous les cas, mais ils seront effectivement invités à rejoindre pour le restant de leurs contrats, et évidemment potentiellement pour la suite s'ils postulent sur des postes permanents à rejoindre les caisses des écoles, mais en aucun cas, les agents contractuels ne verront leurs contrats rompus de manière abrupte, je dirais avant le terme prévu, donc il n'y a pas de problème à ce niveau-là. La question pourrait se poser pour des agents contractuels qui n'auraient pas le souhait de rejoindre les caisses des écoles et à ce moment-là, il y aura des discussions individuelles avec chacun d'entre eux, mais on sera probablement dans des situations très particulières et très individuelles, mais en tout cas il n'y a pas de raison que les contrats s'interrompent, puisque leurs dates prévues s'agissant de contractuels puisque c'est évidemment le contrat qui a été passé avec ces personnes-là.

Je ne sais pas si cela répond aux inquiétudes du groupe communiste, mais je me permets de les apporter.

M. LE MAIRE : Non, mais ça va mieux en le disant, et au moins cela montre que ce sujet a été correctement traité et c'est la moindre des choses que l'on puisse demander évidemment pour le devenir de ces personnels. Vincent Boulet, éventuellement pour apporter quelques éléments de réponse avant que je fasse voter cette délibération.

Vincent BOULET : Oui merci Monsieur le Maire, suite à la question posée par Madame Estienne, donc effectivement, les dépenses supplémentaires vont être compensées par une augmentation de la subvention annuelle de la Ville et d'ailleurs on parlera juste après de la DASCO 57, qui porte justement sur cette question-là.

M. LE MAIRE : Exactement, donc. Donc, on y reviendra tout de suite. Je fais d'abord voter cette délibération. La DASCO 51, est-ce qu'il y a des oppositions. Je ne sais pas si le groupe communiste souhaite maintenir son abstention en attente du Conseil de Paris, ou pas, en fonction des propos de... ?

Jean-Noël AQUA : On peut voter pour avec l'engagement d'amender la délibération pour border, en fonction de ce que tu as dit Antoine Guillou ?

M. LE MAIRE : Donc pas d'autres abstentions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Puisque celles-ci

sont *a priori* levées, en tout cas d'ici le Conseil de Paris ? Je n'en vois pas, donc unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 57 Caisses des écoles (13^{ème}) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (7.075.909 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : Donc DASCO 57, nous répondrons à la question de Mireille Estienne. C'est toujours, évidemment, Vincent Boulet qui rapporte, je précise que la DASCO 50 viendra plus tard, puisque c'est Marie-Pierre Marchand qui la rapporte, on l'a regroupée avec les délibérations rapportées dans le cadre de la politique de la Ville, donc DASCO 57 qui est la poursuite de celle-là.

Vincent BOULET : Oui, merci, Monsieur le Maire, effectivement cette délibération est la conséquence contractuelle et financière de la délibération que nous venons de voter, donc qui apporte un avenant à la convention, qui nous lie à la caisse des écoles, pour la période 2018-2021 et qui a juste la subvention pour 2021. Donc c'est-à-dire que la convention avec la caisse des écoles est modifiée pour prendre en compte l'intégration de Gustave Flaubert dans son périmètre et la subvention est ajustée en l'augmentant de, exactement, 21 131 euros.

M. LE MAIRE : Voilà, et puis les choses vont évoluer dans le temps, parce que vous avez compris qu'il y a une reprise progressive ensuite, de la restauration scolaire des collèges, et donc les choses vont évoluer évidemment petit à petit.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je vais faire voter la DASCO 57. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 99 Collèges publics – Modification contribution de la Ville de Paris pour 2021 (357 208,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

M. LE MAIRE : Toujours Vincent Boulet, c'est la question des restaurations et des internats de certains collèges pour une restauration autonome. Vincent Boulet va nous la présenter. DASCO 99.

Vincent BOULET : Oui, merci Monsieur le Maire, c'est en fait encore une conséquence de la DASCO 51 et de la DASCO 57 que nous venons d'approuver. Comme vous savez les collèges de restauration autonome ont une dotation annuelle de la Ville de Paris, modulée en fonction du nombre de systèmes délivrés dans les restaurations collectives divisés en deux versements. Le premier versement de 60 % versés en janvier et un second versement versé de 40 % donc, versé durant l'été, et donc il s'agit

d'ajuster pour les collèges qui sont basculés dans le système de la caisse des écoles à la rentrée 2021. Le paiement de 60 % qui a été effectué en janvier est maintenu bien évidemment, mais qu'il n'y a plus de raison de verser les 40 % restants, vu qu'ils ne font plus partie du système de restauration autonome.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il des demandes d'interventions, d'éclaircissements ? Il y a quelqu'un qui souhaite intervenir ? Donc DASCO 99, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASCO 81 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022.

M. LE MAIRE : Toujours Vincent Boulet pour la DASCO 81.

Vincent BOULET : Merci Monsieur le Maire, donc nous revenons aux collèges en système de restauration autonome, c'est-à-dire pour le treizième, à partir de la rentrée qui concernent les collèges Braque, Claudel, Galois, Triolet, Moulin des Près et Thomas Mann en sachant que Thomas Mann comporte également l'internat, donc il s'agit d'une délibération portant sur la tarification des repas pour ce qu'on appelle les commensaux, comme aurait dit Madame de Sévigné, c'est-à-dire les adultes qui mangent dans les cantines au sens de la Ville de Paris. C'est-à-dire donc les personnels de la Ville de Paris, qui sont affectés dans les collèges, les personnels de l'Éducation nationale bien évidemment et les personnes de passage, donc chaque collège a établi sa grille en fonction de critères qui sont d'ailleurs très normés.

Ce que nous vous proposons là est de reconduire la tarification pour 2020-2021, en prenant en compte l'évolution du tarif forfaitaire qui lui est fixé par l'URSSAF. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il y a eu une petite erreur de manipulation. Je disais que Mireille Estienne avait, si j'avais bien noté, demandé à revenir sur cette délibération.

Mireille ESTIENNE : Oui, merci Monsieur le Maire. En effet, au niveau tarif dans la délibération, est-ce qu'il est pris en compte que les tarifs sont très peu augmentés, sauf que n'avons pas les tarifs de l'année passée, ni l'augmentation. Donc, je souhaitais savoir quelle était cette augmentation, ou pas, merci.

Vincent BOULET : Oui, donc les tarifs sont ceux que nous avons votés l'année dernière, donc on peut les retrouver dans la délibération votée l'année dernière pour les tarifs qui s'appliquent à l'année 2020-2021. Comme je le disais en fait, l'augmentation qui est très minime concerne une obligation réglementaire qui est de prendre en compte le tarif de base fixé par l'URSSAF.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse. DASCO 81, y a-t-il des votes contre ? y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée. Merci.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAC 581 Subventions (12.000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 13^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE : Nous allons passer à Philippe Moine pour une série de subventions et la cession de droits d'auteur pour la « Sculpture Joséphine Baker ». Nous commençons par la DAC 581, donc des subventions à des associations.

Philippe MOINE : Oui, donc il s'agit de la fameuse enveloppe « Bloche » pour ceux qui se souviennent, c'est-à-dire que ce sont des subventions qui sont directement liées aux souhaits de la mairie du 13^{ème} de soutenir des activités culturelles dans l'arrondissement. En l'occurrence, nous avons depuis un certain nombre d'années une enveloppe de 12 000 euros que nous pouvons répartir selon notre souhait, et donc les associations que nous avons souhaité soutenir dans ce cadre sont d'abord l'association Difé Kako que beaucoup connaissent, qui développe un certain nombre d'activités autour des cultures créoles, qui organise notamment le festival créole à l'automne, très implanté dans l'arrondissement, pour un montant de 4 000 euros.

Ensuite, l'Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris qui est très implanté aussi, qui organise notamment les dimanches musicaux, activités interrompues évidemment pendant de nombreux mois du fait de la pandémie qui va reprendre son programme à partir de la rentrée et qui nous a habitués à organiser un certain nombre de concerts vraiment du répertoire classique, avec des œuvres très populaires, très connues, donc pour un montant de 2 500 euros.

Ensuite 2 500 euros pour Le Fil Rouge que beaucoup connaissent certainement, qui est donc une galerie qui a ouvert rue Wurtz à côté du centre Mandapa, qui est connue par l'association Les Petits Chantiers qui s'est spécialisée dans les spectacles jeune public, mais Le Fil rouge développe des activités beaucoup plus larges en organisant notamment des petites représentations, des expos, etc., une association très active dans le quartier Wurtz.

Ensuite, une association au cœur de la Ville, la Clef des Champs que nous soutenons depuis très longtemps qui est un ensemble de deux chorales, qui là encore a été fortement impactée par la situation sanitaire depuis plusieurs mois qui a tenté de maintenir des activités, et qui par ailleurs emploie un chef professionnel. La subvention est de 1 500 euros pour La Clé des Champs.

Enfin 1 500 euros pour un collectif, qui a fait un peu parler de lui ces derniers temps, donc le collectif Nuit Orange qui s'est spécialisé dans le concept du théâtre de rue et d'appartement. Certains d'entre vous, ont peut-être assisté à cela. Ils ont donc produit un certain nombre de scénettes dans un appartement qui est rue du Château-des-Rentiers à l'angle de la rue Tolbiac, et cela a emporté un grand succès. Il y a eu pas mal d'articles dans la presse également.

Donc c'est un collectif naissant, disons, qui développe des choses tout à fait intéressantes, et nous avons souhaité les soutenir à hauteur de 1 500 euros. Voilà, notre enveloppe de 12 000.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour les associations bien connues du 13^{ème}. Y a-t-il des demandes d'interventions, je n'en vois pas. Donc DAC 581, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je

vous remercie pour cette unanimité.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAC 40 Subventions (538 180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 40, il s'agit de la relance des activités culturelles pendant l'été. Nous avons déjà eu un dispositif un peu similaire l'été dernier. Cela nous avait conduits, pas à la libération totale, mais à un nouveau confinement pour l'hiver suivant, mais j'espère que nous n'en passerons pas par-là cette fois-ci, et j'espère que ce redémarrage culturel nous annoncera de beaux jours pour toute l'année. Philippe Moine.

Philippe MOINE : Effectivement, il s'agit du même type de dispositif que l'année dernière, c'est-à-dire de produire un certain nombre d'activités culturelles dans l'espace public l'été. Donc cette année cela s'appellera l'hyper festival, et cela donnera lieu à un certain nombre de spectacles et de performances dans la rue à Paris entre le 21 juillet et le 29 août. Beaucoup ont sans doute vu passer cela... Il y a eu un appel à projets qui était lancé par la Ville dès la mi-avril, soit plus de 800 projets ont été déposés dans différents domaines, mais essentiellement la musique et le spectacle vivant, théâtre, danse, art de la rue et du cirque, marionnettes, etc.

Les 800 dossiers ont été analysés par les services de la Ville, 200 ont été retenus, et seront donc subventionnés, notamment par la Direction des affaires culturelles, mais également en partenariat avec quelques autres structures, par exemple, pour les spectacles dirigés vers des publics plus familiaux. Donc au total, il s'agit de voter un ensemble d'activité pour des subventions à hauteurs de 538.000 euros pour l'ensemble de ces activités.

Ce que je voudrais souligner c'est que par rapport à l'année dernière, il y a eu une nette amélioration dans le lien avec les arrondissements, c'est-à-dire que les mairies d'arrondissements étaient vraiment tenues informées au fur et à mesure du processus. On a aussi été associés au choix des projets qui ont finalement été retenus. Donc il y a des subventions qui sont attribuées à des projets qui ont été retenus spécifiquement par les mairies d'arrondissements.

Du coup, il y a une vingtaine de choses qui ont été retenues pour le 13^{ème}, je ne vais donc pas les détailler ici, juste vous dire que ce qu'il faut souligner, c'est ce dont je parlais de l'espace public, mais au-delà de l'espace public, il y a beaucoup de choses qui vont se passer dans des jardins publics, ou des squares, mais il y a aussi un accès important qui a été mis vers des publics spécifiques donc il y aura des choses dans des hôpitaux, dans des EPHAD, dans des cours d'école pour toucher des publics plus spécifiques, et donc ce sera le cas aussi dans le treizième, il y aura par exemple de la musique Klezmer à l'EHPAD Annie Girardot, des spectacles sur les luttes contre les discriminations dans des cours d'école, et donc un certain nombre de spectacles.

Juste pour les choses qui ont été retenues pour le treizième, il y a un spectacle tout à fait intéressant autour de la Bièvre, qui s'appelle « Ode à la Bièvre », avec une cantatrice qui devrait avoir lieu dans le parc Kellermann, je ne sais pas encore si ce sera en juillet, ou en août, mais en tout cas, tout sera indiqué dans notre lettre d'information.

Il y a aussi pas mal de choses aussi autour des femmes, j'ai notamment noté un spectacle de contes autour des femmes vaillantes, présenté par une association qui s'appelle Palet Volubile et donc il y a beaucoup de choses assez innovantes, intéressantes, dans différents domaines, musique, théâtre, danse, contes, il y en a vraiment pour tous les goûts et jusqu'à la fin du mois d'août. Voilà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe Moine, et j'espère que cela va donner des choses fort sympathiques, je n'en doute pas. J'ai vu que Mireille Estienne avait demandé la parole sur cette délibération.

Mireille ESTIENNE : En effet, ce qui a retenu mon attention dans cette délibération, c'est d'une part, que l'association Kaléidoscope, a priori, sauf erreur de ma part, mais il n'y avait pas de convention qui était jointe, donc à cette délibération, et puis je m'interroge sur l'association DIFE KAKO, certainement elle a besoin d'aide, mais en effet dans la précédente DAC, comme vous l'avez expliqué, vous pouviez choisir, sur ce budget, 12 000 euros à différentes associations, donc ils sont déjà eu 4 000 euros et là, à nouveau dans cette délibération, ils ont un peu plus de 5 000 euros, donc plus de 9 000 euros. Cela me semble... peut-être qu'ils en ont besoin, mais il y a d'autres associations aussi qui en ont besoin aussi, donc je souhaiterais que vous m'éclairiez sur ces deux aspects, et après en fonction de vos réponses je vous donnerai notre décision de vote.

M. LE MAIRE : Alors vos questions sont tout à fait légitimes, mais nous sommes sur deux champs différents. Là, on ne vise que des choses qui sont réalisées, avec un appel à projets sur des projets très concrets, et toutes les associations peuvent y candidater comme DIFE KAKO. L'enveloppe précédente, concerne chaque mairie d'arrondissement, c'est ce que disait Philippe Moine quand il l'a appelée « enveloppe Bloche », parce que c'était Patrick Bloche, quand il était adjoint à la culture qu'il avait créé pour permettre aux arrondissements de soutenir telle ou telle association, mais cette fois-ci pour son activité tout au long de l'année, évidemment, et pour un partenariat qu'ils ont pu engager avec la mairie. Je laisse Philippe compléter mes propos.

Philippe MOINE : Oui. Donc, effectivement, ce sont tout de même deux choses distinctes ; l'enveloppe précédente correspond à des choses qui sont organisées tout au long de l'année, et en l'occurrence DIFE KAKO, qui mérite effectivement d'être soutenue, qui a une convention avec le conservatoire, qui est très reconnue, qui fait appel à de nombreux artistes. Il s'agit notamment à travers l'enveloppe Bloche de soutenir DIFE KAKO pour son festival créole de l'automne, alors que là le produit qui est retenu dans le cadre de l'hyper festival correspond donc à des choses qui seront mises en œuvre notamment au parc de Choisy, au cours de l'été avec des ateliers, etc. qui correspond réellement à l'appel à projets.

Pour ce qui concerne Kaléidoscope est lié au centre Mandapa... Là encore, le centre Mandapa est une structure soutenue par la Ville et qu'on soutient aussi via l'enveloppe Bloche pour des activités spécifiques, en l'occurrence un spectacle au tour du conte qui est financé grâce à notre soutien Bloche, et là enfin si Kaléidoscope et Mandapa étaient retenus dans le cadre de l'hyper festival, c'est pour un projet très spécifique d'animation, pour ceux qui connaissent, du petit parvis qui est face au centre Mandapa, devant l'église Antoiniste. Ils ont donc développé un projet tout à fait intéressant qui sera dans l'espace public. Il y aura des spectacles de danse sur ce petit parvis qui sera aménagé, des ateliers ouverts pour des enfants et donc il s'agit à chaque fois de projets bien spécifiques. Voilà.

M. LE MAIRE : Voilà, je pense que l'on a été très clair dans nos réponses, il me semble... Mandapa dont on vient de fêter l'anniversaire, alors je ne me souviens pas...

Philippe MOINE : Oui, les 45 ans.

M. LE MAIRE : Oui, cela fait maintenant 45 ans, que le centre Mandapa est établi rue Wurtz ; je vais donc soumettre ce...

Mireille ESTIENNE : Oui, mais je n'ai pas donné ma réponse.

M. LE MAIRE : Oui, mais vous allez répondre en votant, j'imagine Mireille Estienne.

Mireille ESTIENNE : D'accord.

M. LE MAIRE : Donc y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Mireille ESTIENNE : Oui, notre groupe, parce qu'en effet la culture a énormément souffert, mais en effet pourquoi tout recentrer auprès des mêmes associations. Il y a certainement d'autres associations.

M. LE MAIRE : J'entends. J'ai entendu donc abstention du groupe d'opposition et c'est bien enregistré au procès-verbal.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : les 5 élus du groupe UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DAJ 18 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur l'œuvre « Sculpture Joséphine Baker » de l'artiste C215.
--

M. LE MAIRE : Alors, nous passons à la DAJ 18, c'est Philippe Moine qui la rapporte. Il s'agit de la sculpture Joséphine Baker qui sera prochainement inaugurée le 3 juillet, si tout va bien, et Philippe MOINE va vous présenter tout ça.

Philippe MOINE : Oui, donc comme certains l'ont sans doute vu, Christian Guémy, plus connu sous le nom de C215 a réalisé un portrait de Joséphine Baker apposé sur la façade du 169 boulevard de l'Hôpital face à la Mairie. C'est une structure métallique qui dissimule une silhouette et donc à travers cette délibération, il s'agit donc de permettre à la Ville de reproduire et de représenter cette œuvre dès lors que l'auteur accepte de céder gratuitement ses droits patrimoniaux sur cette œuvre, et donc c'est l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE : Voilà, et donc pour compléter, il s'agissait de mettre en avant à la fois une belle personne. Vous savez qu'il est question, ce n'est pas encore acté, de faire entrer Madame Joséphine Baker au Panthéon pour toute l'action qu'elle a menée tout au long de sa vie. Je vous rappelle qu'elle était résistante notamment. Et c'est aussi pour rendre visible de grandes personnalités issues de la diversité, une femme qui plus est. Et puis, il y a un lien évidemment avec le 13^{ème} puisque nous avons déjà choisi cette dénomination pour la piscine qui est sur la Seine, donc voilà.

Voilà le pourquoi de cette initiative. L'artiste a cédé gratuitement ses droits, il n'a donc pas été rémunéré pour sa sculpture ; en revanche, comme il s'agit d'une installation sur l'espace public, nous allons évidemment payer les frais de production et tous les frais afférents, car il a fallu mettre en place un éclairage pour l'éclairer la nuit, et également prendre un bureau de contrôle pour que l'on vérifie la

solidité à l'arrachement, pour que ce soit suffisamment résistant.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vais soumettre vos délibérations à vos voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAC 110 Subventions (161 000 euros) à quatre structures musicales parisiennes, conventions avec les associations Union des Musiciens de Jazz, Centre Mandapa et avenant avec la Société Petit Bain (13^e)

M. LE MAIRE : DAC 110, il s'agit là aussi de subventions à des structures musicales.

Philippe MOINE : Je suis désolé, mais en l'occurrence le centre Mandapa est également mentionné dans cette délibération, puisqu'il s'agit de subvention principale qui sont attribuées par la Ville à un certain nombre d'associations de structures dans le domaine musical, donc je les cite rapidement : la plus importante en termes de structure et de subventions c'est Petit Bain, tout le monde connaît, sur le Port de la Gare, évidemment toutes ces structures étaient très lourdement impactées depuis plusieurs mois puisqu'elles ont été pour la plupart à l'arrêt, impossibilité pour elles d'organiser des spectacles et d'accueillir du public, donc Petit Bain est donc installé sur le Port de la Gare, vu que c'est une salle de spectacle de 450 places, studio de création... Vous connaissez aussi l'action de Petit Bain dans le quartier, beaucoup d'ateliers sont organisés, une insertion dans la vie vraiment associative de l'arrondissement, il proposait donc de reconduire une subvention de 100.000 euros. Un premier acompte avait été versé à la fin de l'année dernière, donc 50.000 euros pour porter à 100.000 le total. La péniche El Alamein pour un total de 12.000 euros, dont on souligne aussi chaque année la spécificité, a elle pour vocation de soutenir les musiques actuelles, en leur permettant d'accéder à des conditions très favorables, puisqu'elle met gratuitement à disposition son espace. Les groupes qui se produisent sur la péniche peuvent récupérer l'intégralité de la billetterie, et la péniche se rémunère grâce au bar, ce qui justifie également cette subvention annuelle de 12.000 euros.

L'Union des musiciens de jazz est une structure bien connue qui est installée aux Frigos, qui dispose de trois studios de répétition qui permettent à l'Union de jouer un rôle très important dans le milieu du jazz. Cela permet d'accueillir de grands noms du jazz, de grandes formations, donc c'est à la fois un lieu de travail, mais aussi un lieu d'échanges du monde du jazz, c'est un lieu tout à fait important dans ce domaine, donc subvention de 25.000 euros.

Enfin, le centre Mandapa dont on vient de parler qui fête ces quarante-cinq ans, il est particulièrement, comme vous le savez, orienté autour de la culture indienne, donc danse et musique indienne, mais s'est largement tourné vers d'autres chants, donc le conte, les spectacles pour enfants, avec chaque année des cycles autour d'autres pays. Il y a eu le Vietnam l'année dernière. Je vois qu'à la rentrée il y aura un certain nombre de musiques du Maghreb, donc voilà.

Donc j'ai proposé une subvention de 24.000 euros dans les 3.000 euros relevant de l'enveloppe Bloche, c'est-à-dire le soutien particulier de la mairie du treizième pour des activités spécifiques autour du

conte. Sachant que le centre Mandapa a aussi bénéficié depuis un certain nombre d'années de subventions d'équipements qui ont permis progressivement d'améliorer les conditions d'accueil du public dans ce lieu qui est quand même un peu exigü, mais l'intérêt c'est que cela permet aussi le développement de l'activité culturelle dans un quartier où il y a aussi une partie du théâtre XII, le centre Paris'Anim' Daviel, maintenant Le Fil rouge, donc cela donne une certaine cohérence à tout ce quartier.

M. LE MAIRE : Merci, mais il suffit d'y aller au centre Mandapa, chacun sera convaincu, je l'imagine, et je vous invite à pousser des portes à assister à des spectacles comme j'ai pu le faire moi-même assez régulièrement. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, il y avait Mireille Estienne, je crois qui avait demandé la parole.

MIREILLE ESTIENNE : Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, je m'étonne en effet, concernant cette péniche El Alamein puisqu'il est stipulé dans les documents qu'elle a une situation financière dégradée. C'est marqué tel quel, alors en effet c'est vrai que dans le compte de résultat, les frais de personnel comptent pour 48 %. Alors c'est très bien de proposer son espace gratuitement, mais quand la situation est tellement difficile... Je pense qu'il faudrait peut-être voir avec eux comment mieux avoir une situation un peu plus équilibrée. Merci.

M. LE MAIRE : Vous savez d'où l'on vient en ce moment. En sus de la partie culturelle, ils se rémunèrent notamment sur des activités de restauration et des activités de location et dans la période que nous venons de traverser je ne vous fais pas un dessin ; donc oui, je vous confirme qu'il y a beaucoup de lieux culturels ou d'animation, ou de restauration qui ont beaucoup souffert ces mois derniers. Cela ne me semble pas être une nouveauté pour qui que ce soit, que leur situation financière soit dégradée, ce n'est donc malheureusement pas une grande surprise.

Mireille ESTIENNE : J'entends bien, mais cela a été marqué tel quel. C'est le cas pour tout le monde, mais c'est marqué précisément, alors que tout le monde dans le milieu culturel a connu une situation et connaît encore une situation très compliquée. Donc voilà.

M. LE MAIRE : C'est pour les raisons que je viens de vous indiquer... Effectivement, entretenir une péniche, même si sur le droit à l'anneau le port de Paris a pratiqué un certain nombre de remises, il n'empêche qu'une péniche nécessite des travaux, il y a du personnel. Comme tous les lieux de restauration et d'animation qui ont beaucoup soufferts ces derniers mois c'était pour eux, particulièrement, double peine, entre la partie culturelle et la restauration.

Bien, je vais faire voter cette délibération, donc délibération 110. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAC 691 Convention d'occupation du domaine public avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive pour les locaux situés 30 rue Chevaleret et 103A Boulevard Auguste Blanqui Paris 13^{ème}

M. LE MAIRE : Nous passons donc à la **DAC 691**. C'est Philippe Moine qui rapporte.

Philippe MOINE : Oui, donc il s'agit de renouveler les conventions d'occupations du domaine public, dont bénéficie le Théâtre 13, puisque les deux conventions relatives aux deux salles, exploitées par le Théâtre 13, celle rue du Chevaleret, celle qui est rue Daviel, adresse officielle 103A Boulevard Auguste Blanqui, et donc ces deux conventions s'achèvent à la fin de ce mois de juin. Il est donc proposé de transformer ces deux conventions en une seule, une seule convention d'occupation du domaine public portant sur les deux salles exploitées par le Théâtre 13.

D'ailleurs, ils ne s'appelleront plus le Théâtre 13/Seine, puisque le nouveau directeur, Lucas Bonnifait, considèrerait que c'était plus clair de renommer ces deux salles, le Théâtre 13 Bibliothèque et le Théâtre 13 Glacière. Voilà, pour faire plus référence à leurs situations géographiques. Donc ces deux salles feront l'objet d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour une période de cinq ans, ce qui donnera lieu au versement d'une redevance tout à fait modique de 1 200 euros par salle et par an, soit un total de 2 400 euros par an.

Et donc, au regard de la valeur locative estimée de ces deux espaces, ça correspond en fait à une aide en nature de la Ville en faveur du Théâtre 13 de l'ordre de 630 000 euros, un peu plus de 630 000 euros. Voilà, ce qui est tout à fait justifié au regard des activités de ce théâtre. Je vous invite d'ailleurs, parce qu'il y a une nouvelle direction, il y aura une nouvelle programmation à partir de septembre qui va marquer un nouveau départ pour ce théâtre avec beaucoup d'innovation et je pense qu'on y trouvera beaucoup de plaisir.

M. LE MAIRE : Merci, merci Philippe Moine, et on salue évidemment l'ancienne directrice, ainsi que le nouveau directeur, Lucas Bonnifait, qui était déjà présent, mais qui prend de fait la direction à cette rentrée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DAC 691, pas de vote contre ? Pas d'abstentions ? Merci.

Alors nous arrivons à la fin de la page 4 de l'ordre du jour, il en compte 8 donc je vous demande à nouveau d'être succinct dans vos présentations, interventions, ce serait bien, évidemment à tout le monde.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 148 Les Frigos (13^e) ; résiliation des conventions d'occupation du domaine public, passées le 1^{er} mai 1985 avec Monsieur Maurice BACHET et le 1^{er} juillet 1992 avec l'association Urban Sax
--

M. LE MAIRE : Alors Philippe Moine, toujours la DAE 148, cette fois-ci c'est une résiliation, une opération technique, mais il fallait le faire.

Philippe MOINE : Oui, donc cette fois il s'agit de résilier deux conventions d'occupation du domaine public. Cela concerne Les Frigos, donc tout le monde connaît Les Frigos, acquis par la Ville, racheté par la Ville à la SNCF EN 2003, et qui abrite de nombreux artistes, et artisans, etc. autour de la création

artistique, en l'occurrence les occupants payent des loyers, tout est géré par la DAE.

Il se trouve que la DAE procède toujours à un certain nombre de réaménagements quand certains occupants sont en difficultés ce qui se produit assez régulièrement, mais là en l'occurrence, nous avons affaire à deux occupants qui ont accumulé des dettes considérables, d'une part Maurice Bachet, titulaire d'une convention pour activité de décoration en préparation aux spectacles, qui a accumulé une dette de 181 000 euro et d'autre part l'association très connue, URBAN SAX, qui a effectivement fait beaucoup de choses extraordinaires, mais qui a accumulé par ailleurs, une dette de 237.000 euros.

Donc là je passe sur les détails, dans les deux cas la DAE a proposé beaucoup de rendez-vous, de solutions possibles aux deux en question, Monsieur Bachet n'a jamais répondu à aucune sollicitation, URBAN SAX s'est parfois engagé à des choses, mais n'a pas finalement donné suite.

De ce fait, le 4 novembre dernier, une notification de mise en demeure de payer a été faite par voie d'huissier à ces deux occupants, et en l'absence de réponse, seul le Conseil de Paris est compétent pour pouvoir résilier des conventions de plus de 12 ans. Il vous est donc demandé d'approuver ces demandes de résiliation pour faute, concernant ces deux occupants.

M. LE MAIRE : Oui, donc au regard de ces éléments, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette résiliation. Je n'en vois pas, donc DAE 148, pardon Monsieur Olivier, je ne vous ai pas vu, donc j'interromps le processus de vote pour vous donner la parole tout de suite.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci. C'est juste une petite question. Donc ces personnes ne répondent pas. Est-ce qu'il y aura tout de même moyen par le trésor public de recouvrer une partie de ces dettes, ou c'est totalement perdu pour la Ville ? Mais, nous allons voter pour, sinon.

M. LE MAIRE : Alors ça, c'est difficile de vous répondre pour l'instant. Je ne sais pas si ces deux interlocuteurs sont solvables, une structure est montée sous une forme associative donc il y a toujours la possibilité de se retourner contre son président, mais enfin... L'idée n'est pas forcément de mettre les gens avec la tête sous l'eau, mais d'occuper des locaux alors qu'il n'y a plus d'activité économique derrière. Ce qui doit être le cas d'URBAN SAX, même s'ils avaient fait, de mémoire, des spectacles assez importants, il n'y a pas si longtemps que cela...

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, oui.

M. LE MAIRE : En tout cas, il y a au pire de la mauvaise foi et dans une autre situation, il peut y avoir effectivement quelqu'un qui n'est pas solvable. Nous verrons bien. En tout état de cause, pour faire en sorte de leur demander de quitter les lieux, il fallait faire passer cette délibération.

Je fais donc voter cette délibération, donc DAE 148. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Il est adopté.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 dac 701 : Sainte-Anne de la Butte aux Cailles (13è) - Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire

M. LE MAIRE : M. Alexandre Courban va présenter une délibération concernant l'Association Diocésaine de Paris.

Alexandre COURBAN : Bonsoir chers collègues. Il s'agit d'une délibération concernant le projet de réaménagement de la chapelle Saint-Joachim qui trouve naturellement sa place à Sainte-Anne de la Butte aux Cailles puisque, pour mémoire, Joachim est considéré comme étant l'époux d'Anne. Concrètement, il s'agit de faire des travaux qui permettront l'accueil de 39 personnes assises dans l'assistance et ces travaux d'aménagement seront intégralement financés par l'Association Diocésaine de Paris.

Mireille ESTIENNE : Tout d'abord, quel est le calendrier de ces travaux ? Par ailleurs, le fait qu'il y ait un agrandissement de cette chapelle signifie-t-il que l'église fermerait pendant les travaux ? A priori, cela n'était pas ma source d'information.

M. LE MAIRE : Une fermeture ne sera pas nécessaire pour organiser ces travaux, par contre, il y aura une grande opération de confortement de Sainte-Anne de la Butte aux Cailles.

Alexandre COURBAN : Suite à la visite que j'ai pu faire sur place pour les premiers travaux, c'est-à-dire les fameux micropieux qu'il faut enfouir pour assurer la stabilité de l'église, tout est fait pour que les paroissiens puissent avoir accès à l'église et que les messes puissent être célébrées dans de bonnes conditions. Ceci étant, il n'est pas impossible que les travaux nécessitent certains aménagements. Bien évidemment, celles et ceux qui font vivre cette église sont aux premières loges et sont au courant. Lorsque je les ai rencontrés, je leur ai demandé qu'ils me tiennent personnellement informé pour pouvoir immédiatement en avertir Monsieur le Maire et tenir au courant le Conseil d'arrondissement s'il devait y avoir des difficultés pour ces travaux particulièrement compliqués. Cependant, ceux-ci sont réalisés de concert avec tous celles et ceux qui sont intéressés.

M. LE MAIRE : Il y a évidemment deux choses différentes.

Je vais donc soumettre cette délibération au suffrage. Y a-t'il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DJS 72 Subventions (167 500 euros), 6 CPO, 2 avenants à CPO et 5 CAO avec 31 associations de jeunesse (10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

M. LE MAIRE : Nous allons donc passer au sport avec Aïmane Bassiouni.

Aïmane BASSIOUNI : Bonsoir à toutes est tous. Comme vous le savez, la mairie du 13^{ème} arrondissement et la Ville de Paris soutiennent activement les associations œuvrant dans le champ de l'engagement des jeunes, de la participation citoyenne, et du renforcement du pouvoir d'agir. C'est la

raison pour laquelle cette délibération apportera un soutien financier à 3 associations de l'arrondissement, dont une dans le cadre d'une convention avec la Ville. Il est ainsi proposé d'attribuer :

- 3 000 euros à l'association en question « Deuxième Groupe d'Intervention », dans le cadre d'une convention, également gestionnaire de l'espace dit « l'Escale » situé dans la résidence en haut de la rue de l'Amiral Mouchez ;
- 3 000 euros à l'association Youth ID (YID) pour son projet « Dynamisons nos quartiers » ;
- 6 000 euros aux Scouts et Guides de France à titre de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DJS 73 Subventions (188 000 euros) au profit de 36 associations participant à la politique de jeunesse (vacances, culture, sports), 1 CPO, 10 avenants à CPO et 6 CAO (5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e)

Aïmane BASSIOUNI : Il s'agit d'une délibération à titre de fonctionnement permettant de soutenir des associations de l'arrondissement qui œuvrent pour la jeunesse par des projets de manifestations exceptionnelles, à titre de fonctionnement. Il s'agit des associations suivantes :

- 6 000 euros pour l'association « AscEnDanse Hip Hop » dans le cadre d'une convention d'objectif ;
- 8 000 euros pour l'Aquilone, association de danse que nous connaissons bien ;
- 3 000 euros pour Aventure Kacila ;
- 7 000 euros pour le GAREF, association que nous pouvons être fiers d'avoir dans le 13^{ème} ; c'est le seul endroit où sont proposées des activités à vocation scientifique et aéronautique ;
- 1 000 euros pour l'association « Moi et Mes Enfants » dans le cadre d'une convention ;
- 3 000 euros pour « Le Petit Bain » dans le cadre d'une convention.

M. LE MAIRE : Oui, c'est un peu tôt Aïmane pour te faire voter une subvention pour toi et tes enfants. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DJS 103 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2021 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « #ParisEnvies » et des bassins éphémères du 12^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}

Aïmane BASSIOUNI : Nous passons au sport. Cet été, nous allons de nouveau accueillir à Carpentier un bassin éphémère qui avait rencontré un grand succès l'été dernier. Par cette délibération, il s'agit

d'apporter une gratuité à ce bassin éphémère, mais également à des activités proposées sur la base de volontariat de clubs sportifs du 13^{ème} arrondissement. Ce dispositif s'appelle « #ParisEnvies ». Ce sera une belle manifestation pour animer cet été.

M. LE MAIRE : Avec un gros investissement des agents qui se sont occupés de la conception, du montage, etc. J'ai hâte de redécouvrir ce bassin.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DEVE 74 Subventions (12 600 euros) à onze associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité. Budget participatif

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Louis Leroy-warnier pour une subvention à une association pour son action en faveur de la biodiversité.

Louis LEROY-WARNIER : Bonsoir à toutes et à tous. Il ne vous aura évidemment pas échappé que la biodiversité décroît à un rythme effrayant et sans précédent depuis le début de l'histoire de l'humanité. Un récent baromètre LPO, Muséum national d'Histoire naturelle et Office français de la biodiversité ont montré une baisse de 30 % des populations d'oiseaux urbains récemment, fin mai. Évidemment, la Ville de Paris prend part au combat contre l'érosion de toutes les formes du vivant, et s'est dotée d'un Plan biodiversité 2018-2024. C'est en réponse à cette ambition, à ce plan biodiversité 2018-2024 qu'il est proposé, à travers ces délibérations, d'attribuer des subventions pour un montant total de 12 600 euros à diverses associations agissant sur le territoire de la Ville de Paris. Pour le 13^{ème} arrondissement, il s'agit en particulier du Secours catholique afin de permettre la végétalisation, notamment l'installation de jardinières devant le local du Secours catholique situé rue du Moulin-de-la-Pointe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 48 Subventions (5 500 euros) à 3 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens
--

M. LE MAIRE : Je vais m'absenter quelques minutes et Éric Offredo prendra la présidence de notre Conseil, en revanche, j'écouterai les débats de la DDCT 48. C'est Marie-Pierre Marchand qui la rapporte.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit d'une subvention de 5 500 euros pour 3 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. Les conseils citoyens ont été institués dans le cadre des contrats de Ville signés en 2015. Ils sont constitués d'un collège associatif, d'acteurs locaux et d'habitants tirés au sort. Ils sont là pour représenter les habitants et aussi assurer un relais avec les institutions. Ils sont 8 à Paris et nous en avons un dans le 13^{ème} arrondissement. Des moyens sont mis à disposition pour les soutenir dans leur fonctionnement avec un poste d'adulte relais chargé de l'accompagnement, mais également des subventions pour aider à la communication auprès des habitants et un certain nombre d'actions de lien social.

Pour le 13^{ème} arrondissement, il s'agit d'une subvention de 1 500 euros à l'ARPD, association bien connue du quartier Brillat-Savarin, chargée de soutenir le conseil citoyen dans ses actions de lien social et de communication auprès des habitants.

Éric OFFREDO : Merci Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumetts donc aux voix.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 39 Subventions de fonctionnement (738 050 euros à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2^{ème} enveloppe)

Éric OFFREDO : Nous passons à la DDCT 39 présentée toujours par Marie-Pierre.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit donc de la deuxième enveloppe de l'appel à projets « Politique de la Ville » ; nous avons déjà délibéré sur une première enveloppe en début d'année. Il s'agit d'un montant pour l'ensemble des quartiers populaires de Paris de 738 550 euros pour 217 associations et le financement de 299 actions.

Pour le 13^{ème} arrondissement, cela permettra de financer 22 projets :

- 10 autour de l'axe « Grandir » avec une attention toute particulière aux effets de la crise sanitaire, notamment sur les difficultés scolaires et le décrochage scolaire qui auraient été très importants cette année, comme vous le savez ;
- 1 dans l'axe « Travailler », une action autour du rapprochement et des publics très éloignés de l'emploi ;
- 11 dans l'axe « Habiter » du Contrat de Ville avec là aussi une volonté de réparer certains effets de la crise sanitaire, notamment ceux de l'isolement avec beaucoup d'actions pour aller vers les habitants, particulièrement les seniors, et des animations hors les murs.

Éric OFFREDO : Merci Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je soumetts aux voix.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 40 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

Éric OFFREDO : Toujours Marie-Pierre.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit toujours de soutien aux associations qui jouent un rôle central dans la mise en place des actions de l'accompagnement des territoires dans le cadre du Contrat de Ville, comme vous le savez. Nous vous avons déjà présenté des conventions pluriannuelles d'objectif –CPO– celles-ci permettent de sécuriser le fonctionnement des associations. L'idée est de valider des actions sur une durée de 3 ans avec bien sûr, une évaluation annuelle. Cela nous permet de garantir aux associations une pérennisation et elles peuvent ainsi se consacrer totalement à ce qu'elles ont à faire, d'autant qu'auprès des habitants, c'est très important.

Il s'agit également d'une deuxième partie portant sur l'attribution de subventions à hauteur de 824 600 euros pour 49 associations dans l'ensemble des quartiers Politique de la Ville. Pour le 13^{ème} arrondissement, une somme de 76 300 euros sera attribuée et répartie entre 5 associations que je ne vais que citer compte tenu du temps imparti :

- Les ateliers pluriculturels quartier Villa d'Este-Massena pour des actions d'animation sociale, culturelle et de médiation sociale.
- L'ARPB, dont nous avons déjà parlé, pour des actions autour du lien social, l'éducation populaire, la réussite éducative.
- Le centre Alpha Choisy que l'on connaît bien également pour des actions d'intégration en direction du public émigré : intégration, ateliers sociolinguistiques, etc.
- Courant d'Art Frais dans le quartier Kellermann avec les marionnettes géantes et le travail très important qui est fait à cette occasion. Il s'agit vraiment d'un travail éducatif autour des familles, autour d'une thématique.
- Le réseau Môm'arte pour de l'accueil périscolaire et du soutien à la parentalité dans le quartier Clisson-Jeanne-d'Arc.

Éric OFFREDO : Nous avons manqué le défilé des marionnettes géantes la semaine dernière. Pour cette fois, ce n'était pas les conditions sanitaires, mais les conditions climatiques qui n'ont pas permis ce défilé qui sera, je l'espère, reporté très bientôt.

Jean-Baptiste OLIVIER : Les marionnettes, on en parle, on en reparle, mais j'ai l'impression que nous avons déjà voté des subventions pour cette association. Pourquoi cela revient-il déjà ?

Marie-Pierre MARCHAND : Effectivement, et c'est valable – et nous avons déjà eu cet échange – pour plusieurs associations. Les fonctionnements de l'appel à projets font qu'il y a une partie des subventions qui vient de la Politique de la Ville et d'autres qui sont abondées par d'autres Directions de la Ville. Par conséquent, chaque fois, on est sur une délibération différente.

Néanmoins, en ce qui concerne cette délibération, c'est vraiment l'idée de repasser une convention pluriannuelle d'objectif qui s'est achevée à la fin de l'année dernière.

ÉRIC OFFREDO : Je préciserais également qu'il y a effectivement la convention annuelle, les subventions sont globales pour l'ensemble des actions menées par Courant d'Art Frais. On parle toujours des marionnettes, mais il n'y a pas que les marionnettes. Il y a la gestion de l'espace Bièvre dans lequel ils accueillent essentiellement des enfants, mais aussi des adolescents et quelques adultes sur les marionnettes, sur des actions d'accompagnement à la scolarité, et ils accueillent d'autres

associations. Par conséquent, ils ont cette gestion de l'espace Bièvre. C'est la subvention de fonctionnement et c'est un peu ce qui est visé avec cette délibération. Et par ailleurs, on a des subventions, comme l'indiquait Marie-Pierre, qui sont liées au projet, ce qui était le cas sur les actions précédentes.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je soumetts donc aux voix.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 43 Subventions d'investissement (144 530 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires
--

Éric OFFREDO : DDCT 43 présentée toujours par Marie-Pierre.

Marie-Pierre MARCHAND : Nous vous demandons de bien vouloir délibérer sur une subvention d'investissement pour un montant global de 144 530 euros à 10 associations dans les quartiers populaires. Il s'agit de subventions visant pour la plupart à la réalisation de travaux, soit pour la mise en place des actions, soit l'amélioration de locaux associatifs pour un meilleur accueil du public.

Pour le 13^{ème} arrondissement, la subvention concerne la Mie de Pain, ce sont des œuvres de la Mie de Pain. Par ailleurs, il s'agit d'un projet lauréat du budget participatif 2019. Il vise la création, au sein de l'accueil de jour pour des personnes sans abri qui s'appelle l'Arche d'Avenir, d'un cinéma solidaire qui aurait aussi pour fonction de mixer les personnes accueillies, les habitants du quartier. La subvention de 18 000 euros permettrait d'acquérir du matériel vidéo et du mobilier.

Éric OFFREDO : Merci Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumetts aux voix.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 44 Subventions (85 600 euros) à 11 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires
--

Éric OFFREDO : Nous sommes toujours sur des subventions, mais cette fois-ci sur des structures porteuses de projets économiques dans les quartiers populaires. Je vous rappelle que le Contrat de Ville a plusieurs thématiques et que les deux thématiques principales que l'on met en avant depuis très longtemps dans le 13^{ème} arrondissement sont la partie économique et la partie éducation. Ici, nous sommes sur le volet économique.

Marie-Pierre MARCHAND : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 85 600 euros à 11 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires. Il s'agit donc d'un programme spécifique qui s'appelle « Projets économiques locaux » permettant, comme son nom l'indique, de favoriser des initiatives économiques, très souvent liées à l'économie sociale et solidaire.

En 2021, encore une fois en lien avec « l'amortissement » de la crise sanitaire qui a fragilisé de nombreux habitants, et nous l'avons vu, largement du point de vue alimentaire, mais également pour entrer en résonance avec une nouvelle thématique du Contrat de Ville qui a été consacrée dans le cadre de l'avenant du Contrat de Ville qui est la transition écologique, la priorité a été donnée à des projets relevant de la filière « alimentation » que la Ville de Paris souhaite soutenir ; je vous renvoie notamment au Plan d'action « Agri Paris ».

Pour le 13^{ème} arrondissement, pour un montant global de 8 200 euros, deux actions seront soutenues : L'association « Les petites cantines » qui s'installe dans le 13^{ème} arrondissement et qui va mener des ateliers de cuisine participative. L'idée étant vraiment de fabriquer des repas ensemble et d'avoir tout un discours sur l'alimentation saine, des repas simples cuisinés et peu chers.

L'association que nous connaissons bien, Résoquartier, et son action « Foodtruck solidaire » qui a aussi été lauréat d'un budget participatif et qui vise à lutter contre la précarité alimentaire, à la fois avec des collectes d'invendus, la fabrication de repas solidaires et des distributions de repas en maraudes.

Éric OFFREDO : Merci Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je soumets aux voix.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 98 Subventions (40 800 euros) et conventions avec 21 associations dans le cadre de la Politique de la Ville.
--

Marie-Pierre MARCHAND : Nous sommes toujours dans ce croisement transversal de la Politique de la Ville avec les trois axes que tu rappelais ? Il s'agit ici de subventions d'insertion sociale portées par la DASES dans le cadre de la Politique de la Ville et qui concernent 40 800 euros pour 21 associations des quartiers populaires. Il s'agit de soutenir des actions autour de la réussite éducative au sens très large portant notamment sur l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants qui est un aspect essentiel pour faciliter la réussite scolaire.

Pour le 13^{ème} arrondissement, cela concernera 4 associations pour un montant total de 6 500 euros :

- L'AFIF à Clisson-Jeanne-d'Arc ;
- L'Association ARTAXE
- Association Aventure Kacila
- Épicerie sociale Solidaya

Toutes ces associations, à des degrés divers et sous des formes différentes, travaillent autour de la sensibilisation aux thématiques de la santé, de la santé communautaire, ateliers nutrition, promotion de la santé et lutte contre la sédentarité.

Éric OFFREDO : Merci Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je soumets aux voix.

POUR : 39 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire rejoint la séance.

2021 DASCO 50 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (57 243,50 euros) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU
--

Éric OFFREDO : Nous passons à la DASCO 50. Je laisse la parole à Marie-Pierre Marchand et je laisse Jérôme Coumet reprendre sa place.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit d'une subvention pour un montant de 57 243 euros destinés à 4 associations dans le but d'organiser des ateliers, en l'occurrence 14 ateliers dans tout Paris, sur des sites du NPNRU pour plein de rénovations urbaines. L'objectif de ces ateliers est d'associer et de sensibiliser des enfants et des jeunes aux transformations urbaines de leur quartier. C'est extrêmement important, vous le savez tous, et les opérations de rénovation urbaine modifient profondément l'environnement. Ce sont aussi des chantiers très lourds avec toute une série de gênes ; il peut y avoir des démolitions, etc. Il est très important d'accompagner les habitants dans ces projets-là. C'est également l'occasion d'avoir une action éducative autour de l'architecture, de l'urbanisme, de la lecture de plan, toute une série de choses qui ne sont pas forcément naturelles pour les enfants. Ces ateliers se déroulent en milieu scolaire, écoles et collèges, ou en centres de loisirs. Les 4 associations ont été sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets.

Pour notre arrondissement, il s'agit d'accueillir deux de ces ateliers, dans les écoles Franc Nohain et Patay au titre du projet de rénovation urbaine du quartier Bédier Oudinot. Ce sera réalisé par le CAUE et il s'agira d'ateliers de sensibilisation à l'architecture sous le nom de « Mon quartier en chantier ».

M. LE MAIRE : Merci Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Éric OFFREDO : Le CAUE va également nous accompagner dans le cadre du PLU pour l'ensemble des citoyens, mais plus particulièrement les enfants puisqu'il y a le PLU des enfants, et le CAUE accompagne des enfants sur sa rédaction. Je tenais à le préciser parce que c'est un support essentiel pour notre travail, et on les sollicite beaucoup sur d'autres actions.

Marie-Pierre MARCHAND : Oui, il est très important que les jeunes puissent s'approprier ces changements.

Mireille ESTIENNE : J'aurais deux questions. D'une part, quels ont été les critères pour choisir un quartier plutôt qu'un autre ? D'autre part, pourquoi cette action est-elle prorogée jusqu'en 2022 ?

Marie-Pierre MARCHAND : Je ne comprends pas très bien la deuxième question, mais sur la première question, il s'agit de quartiers en rénovation urbaine validée par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, qui sont en démarrage. En l'occurrence, il y a 5 quartiers dans Paris et pour le 13^{ème} arrondissement, il s'agit du quartier Bédier Oudinot. Ce choix est lié au statut de l'opération de rénovation urbaine qui se déroule sur ce quartier-là.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est logique. Je soumetts à vos suffrages la DASCO 50.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 150 Subventions (191 600 €) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville

M. LE MAIRE : Nous arrivons à la DAE 150 et c'est Caroline Millet qui la rapporte.

Caroline MILLET : Il s'agit de subventions pour un montant de 191 600 euros avec 19 associations intervenant dans les quartiers populaires dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville. À travers ce soutien financier, ce sont près de 2 750 personnes qui devraient bénéficier de ces initiatives en faveur de l'emploi dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville » en complément des dispositifs de droit commun mis en place sur le territoire parisien et qui accompagnent également des résidents des quartiers populaires.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 151 « Paris Boost Emploi » – Subvention (40 000 euros) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi

Caroline MILLET : Le présent projet de délibération a pour objet l'octroi de subvention à 23 associations agissant pour l'emploi des habitants dans les quartiers populaires, dans le cadre du projet « Paris Boost Emploi ». En novembre 2020, la Ville de Paris a lancé une nouvelle stratégie en faveur de l'emploi parisien, le Plan « Paris Boost Emploi » pour notamment amplifier ses actions de soutien au tissu associatif et renforcer l'accompagnement individualisé du public le plus éloigné de l'emploi. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris a décidé de renforcer son appui aux associations œuvrant pour l'emploi dans les quartiers populaires.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je la soumetts aux voix.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 155 Développement et accélération de « l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » à Paris

M. LE MAIRE : Pour la DAE 155, il s'agit de la prolongation et de la poursuite de « l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Caroline MILLET : Le présent projet de délibération concerne la prolongation de « l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dans le 13^{ème} arrondissement et son essaimage à 4 nouveaux territoires dans les 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Dans cette optique, une association à l'échelle parisienne, « l'Accélérateur parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi » – APILE – a été créée par 13 Avenir, l'entreprise à but d'emploi du 13^{ème} arrondissement et l'association Projet 19, impliquée dans la préfiguration du projet dans le 19^{ème} arrondissement. Sa gouvernance doit être progressivement élargie aux structures accompagnant les 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements dans la construction de leur démarche pour que cette dernière soit représentative des mobilisations locales.

M. LE MAIRE : Merci Caroline Millet.

Habib SHOUKRY : Bonsoir. Monsieur le Maire et chers collègues, je souhaite saluer l'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur. Je pense que la lutte contre le chômage, et plus particulièrement le chômage de longue durée, doit être une de nos priorités, bien évidemment. Je me félicite également de la généralisation et de l'extension du projet. Néanmoins, je souhaitais regretter le très faible nombre de personnes concernées et surtout le très faible résultat en termes de chômeurs qui ont pu, par la suite, quitter la structure et s'insérer dans le monde professionnel.

Pour moi, Territoires Zéro Chômeur, c'est bien, c'est nécessaire, malheureusement ce n'est pas une solution qui résoudra tous les problèmes.

Je vous remercie.

Caroline MILLET : Oui, je pense que c'est une manière de répondre positivement aux situations très complexes liées aux chômeurs et au chômage, surtout dans des endroits, dans des quartiers de Paris très compliqués. C'est aussi pour cette raison que ce projet est prolongé et qu'en même temps il y a une accélération pour justement avoir plus de force et plus de poids.

Éric OFFREDO : Sur le faible nombre, j'entends et effectivement, si on n'a pas d'explications sur l'ensemble du projet, on ne peut pas comprendre que le nombre soit aussi faible. Si vous regardez bien, le quartier est extrêmement restreint et on s'adresse aux chômeurs de longue durée sur ce quartier restreint. Pour être éligible, il faut habiter ce quartier donc avenue Boutroux et rue Chevaleret. L'exhaustivité, ce qui est recherché par Territoires Zéro Chômeurs, ferait que l'on arriverait à peu près à 350 personnes, en sachant que certaines d'entre elles sont très, très loin de l'emploi et qui sont toujours inscrites à Pôle emploi ou chômeurs ne sont pas forcément dans une volonté de travail. On est sur un public qui est évalué à 180-200 maximum. On n'est pas si loin si on regarde par rapport à cet étiage-là, et effectivement, c'est un travail de couture. C'est aussi pour cette raison qu'il est difficile d'étendre cette expérimentation parce que cela nécessite un environnement local que l'on a dans le 13^{ème} arrondissement. J'espère que l'environnement local dans les autres territoires où cela va être implanté, on aura le même environnement qui est préexistant. Par ailleurs, il faut quelque chose de cohérent en termes de périmètres, à la fois celui des demandeurs, des personnes au chômage, et à la fois pour les activités qui peuvent être effectuées. Ce sont deux contraintes, c'est une difficulté, c'est une expérimentation ; vous avez raison, il y a des choses qui marchent, d'autres moins bien. En tout cas,

l'idée est de se dire que l'on n'a pas tout essayé contre le chômage. Au départ, ce n'est pas une initiative partant des pouvoirs publics, mais celle d'ADT Quart Monde qui l'a lancée et que le Parlement a repris il y a quelques années, ce qui fait que cette expérimentation avance.

M. LE MAIRE : Je vais ajouter juste deux phrases, mais Éric Offredo a parfaitement bien répondu. Lorsque l'on regarde les situations dans leur individualité, on se rend compte que certaines personnes sont au chômage parce que cela leur rapporte un peu plus d'avantages que d'avoir une Allocation Adulte Handicapé qu'ils pourraient également solliciter, ou parce qu'ils aident des personnes dans leur famille et qui ne peuvent pas assumer un emploi, ou qui sont malades. Il existe plusieurs cas de figure qui fait que l'exhaustivité ne touche pas tous les chômeurs de longue durée répertoriés sur le territoire, mais qu'une partie d'entre eux.

Sur cette partie, d'après le retour que l'on nous a fait sur le plan national, l'association 13 Avenir a bien travaillé. On essaie de les épauler du mieux que l'on peut avec beaucoup de retours vers l'emploi d'un certain nombre de personnes. On s'aperçoit que c'est très différent d'une personne à l'autre, mais pour certaines, le simple fait d'aller les chercher, de leur proposer un travail, etc. permet de les rebooster pour qu'elles aillent directement vers l'emploi. Il y a eu quelques situations comme celle-là où ils retombent très rapidement, et c'est déjà un début de réussite.

On m'a rapporté qu'il y avait eu une vraie transformation d'allocations vers l'emploi et je pense que nous pouvons nous en réjouir, en tout cas, les résultats du 13^{ème} arrondissement sont fortement mis en avant lorsqu'il s'agit de parler de cette expérimentation.

Nous votons cette délibération DAE 155.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 109 BUDGET PARTICIPATIF 2019 Subvention d'investissement (40 000 euros) et convention avec la SCIC Digital Village dans le cadre du projet « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap »

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Caroline Millet.

Caroline MILLET : Budget participatif 2019 pour une subvention d'investissement de 40 000 euros et une convention avec la SCIC Digital Village dans le cadre du projet « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap » pour tout Paris, pour la mise en œuvre de projets, accessibilité complète en espace de *coworking*.

Comme vous le savez, le relais d'Italie, l'ancien conservatoire municipal situé rue Albert Bayet, a fait l'objet d'une restructuration complète à l'issue du 1^{er} appel à projets « Réinventer Paris » dans le cadre d'un partenariat entre Digital Village et la RIVP. L'exploitant Digital Village a créé un espace de *coworking*, une salle de représentation, des salles de répétition, un café-restaurant, une terrasse commune végétalisée. La RIVP a confié à sa filiale Hénéo la gestion de 32 nouveaux logements destinés à des étudiants et des jeunes en formation, dont une dizaine sera réservée à des étudiants boursiers ou à des jeunes bénéficiant d'une formation au sein du Digital Village. L'espace de *coworking*, dédié aux activités numériques et à la formation gratuite des publics éloignés du digital, a pour ambition

de favoriser les échanges professionnels et intergénérationnels.

Dans le cadre du projet « Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap » du budget participatif 2019, la Ville de Paris avait pour mission de mettre en œuvre le projet « Accessibilité complète d'un espace de *coworking* ». Digital Village a ainsi proposé d'équiper son *espace de coworking* ainsi que ses locaux dédiés à l'événementiel d'une Boucle à Induction Magnétique et d'une signalétique dédiée aux sourds et aux malentendants. La BIM permet aux usagers malentendants de connecter leurs appareils acoustiques aux fréquences sonores émises par les supports informatiques afin de réduire le bruit intérieur et d'obtenir un son plus clair. Cela favorise ainsi la compréhension des conférences, supports vidéo et présentations proposées au sein de l'*espace de coworking*. Ce projet vise ainsi à accueillir un public de plus en plus varié et à rendre l'apprentissage des pratiques liées au numérique accessible aux personnes âgées et aux personnes porteuses d'un handicap auditif.

M. LE MAIRE : Merci Caroline Millet. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 134 Subvention (14 500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Oppélia (12e)
--

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Wilfried Bétourné avec l'association Oppélia.

Wilfried BÉTOURNÉ : Il s'agit de voter sur cette délibération une subvention de 14 500 euros et un avenant à la convention avec l'association Oppélia. Cette association mène des actions dans les quartiers Politique de la Ville du 13^{ème} arrondissement à destination des jeunes en matière de prévention des pratiques à risque, notamment autour des usages de drogue et de stupéfiants à l'école. Comme vous le savez, les quartiers « Politique de la Ville », en plus de souffrir des inégalités sociales, souffrent également d'une inégalité en matière de santé et d'une plus forte exposition à ces risques. Cette action est particulièrement importante et cette association a besoin de cette subvention suite au départ des ateliers « Santé Ville » de leurs locaux. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir la voter. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Wilfried Bétourné. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 76 Subventions (60 000 euros), conventions pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social
--

M. LE MAIRE : Toujours Wilfried Bétourné pour la DAE 76.

Wilfried BÉTOURNÉ : Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 60 000 euros à 3

structures – la ventilation se fait par tranches de 20 000 euros :

- Le labo l'ESS qui va mener une étude sur l'économie sociale et solidaire dans plusieurs villes, dont Paris ; c'est à l'échelle du territoire parisien.
- Le CRESS Île-de-France qui mène des actions de sensibilisation à l'ESS auprès des jeunes, notamment en termes de débouchés, d'emplois et de carrières. Je ne vais pas m'étendre sur le potentiel de croissance et de développement des structures de l'économie sociale et solidaire et le potentiel en termes d'emplois.
- Les amis de l'ESS'PACE, structure du 13^{ème} arrondissement, qui anime un lieu au sud de l'arrondissement et qui lance la création d'un réseau de structures de l'économie sociale et solidaire dans notre arrondissement. La création de ce réseau fait suite à un diagnostic, un gros travail mené par cette association pour cartographier ce qui existait dans l'arrondissement : les structures, leurs besoins, leurs envies, leurs aspirations. Il est ressorti de ce diagnostic que les structures avaient besoin de se connaître, de travailler ensemble, de se structurer et de mener des actions à l'échelle infra-locale, donc à l'échelle du quartier, de l'arrondissement, voire de la rue. Ce réseau est un très beau projet que je vous appelle à soutenir en votant cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Wilfried Bétourné. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DPE 27 Subventions (341 555 euros) de fonctionnement et signature d'avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Danièle Seignot pour les recycleries.

Danièle SEIGNOT : Monsieur le Maire, chers collègues, pour plusieurs associations parisiennes dont « Ma ressourcerie » dans le 13^{ème} arrondissement, la convention pluriannuelle d'objectif signée avec la Ville entre juillet et septembre 2019 pour une durée de 2 ans arrive à terme dans les semaines qui viennent. La Ville nous a proposé leur renouvellement dès cet automne, mais dans l'intervalle il vous est donc proposé de proroger par un avenant jusqu'au 31 décembre la convention qui lie la Ville à Ma ressourcerie, de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 euros pour l'exercice 2021, et de proroger l'accès à titre gratuit à la déchetterie de la Poterne des Peupliers.

Je vous remercie d'avance de voter favorablement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des interventions ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 117 Marchés découverts alimentaires et biologiques – Modification des droits de place

M. LE MAIRE : Rym Karaoun-Guezou pour les marchés.

Rym KARAOUN-GOUEZOU : Par délibération, le Conseil de Paris de février 2019 a voté une augmentation de 1,5 % prévue chaque année en date du 4 janvier concernant les tarifs de droits de place sur les marchés parisiens. Aussi, en raison de la crise sanitaire, les commerçants volants n'ont pas pu débiter pendant une période de presque 3 mois. À ce titre, il est proposé que leurs tarifs 2020 soient maintenus jusqu'à 30 juin 2021.

Enfin, pour la facilitation de la facturation, il est proposé que les nouveaux tarifs indexés soient appliqués, à compter de 2022, au 1^{er} janvier de chaque année.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions pour cette DAE 117 ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 81 Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 – Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020

M. LE MAIRE : Toujours Rym Karaoun-Guezou.

Rym KARAOUN-GOUEZOU : Cela concerne 2 manèges du 13^{ème} arrondissement Place d'Italie et dans le parc de Choisy.

La crise sanitaire a impacté très durement le secteur touristique, notamment les exploitants commerciaux non alimentaires. Depuis 2018, une indexation de l'ILC est prévue chaque année et représente, pour 2020, une augmentation de 2,3 %. Ces exploitants ayant subi cette forte réduction, voire parfois interruption d'activité, il vous est proposé le gel d'indexation sur l'ILC de leur redevance pour cette année 202 qui vient de se dérouler.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je trouve que cette délibération est vraiment nécessaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION

Communication du Maire relative à son déplacement à Rome

M. LE MAIRE : J'ai pour habitude ici de vous faire part des déplacements pris en charge par la mairie. J'ai fait un aller et retour à Rome – nous nous sommes d'ailleurs quasiment croisés avec mon collègue du 17^{ème} arrondissement. La mairie a simplement pris en charge le billet d'avion aller-retour ; quant à l'hôtel, c'est un partenaire de la Semaine française à Rome et à ce titre-là, je n'ai payé que la moitié de la facture que j'ai réglée moi-même. Je tenais à vous informer de ces éléments en toute transparence.

Communication sur les attributions de logements sociaux en 2020

M. LE MAIRE : Je cède la parole à Marie-Josée Raymond-Rossi.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, comme chaque année, il m'appartient de vous présenter les chiffres du logement pour le 13^{ème} arrondissement. Cette année, le Conseil d'arrondissement se tenant entre les deux tours des élections régionales, je vais vous communiquer, avec la réserve qui s'impose, le bilan des chiffres du logement du 13^{ème} arrondissement pour l'année 2020.

En préambule, je tiens à vous indiquer qu'au 31 décembre 2020, 491 815 demandes ont été enregistrées au fichier national, soit 17 430 demandes de plus qu'en 2019 – ce n'est pas rien ! 256 986 de ces demandeurs souhaitent habiter à Paris, dont 77 522 souhaitent résider dans le 13^{ème} arrondissement. 134 703 de ces demandes émanent de Parisiennes et de Parisiens, soit plus de 52 % de l'ensemble des demandeurs. 13 257 habitent déjà dans le 13^{ème} arrondissement, soit près de 10 % des demandeurs.

Concernant les principaux modes d'occupation, on constate que 4 254 personnes sont déjà locataires du parc social dans le 13^{ème} arrondissement, soit plus de 32 % des demandeurs. 2 586 sont locataires du parc privé ; 2 993 sont hébergés en famille ou chez un particulier ; 1 194 sont en logement foyer, en résidence sociale ou en pension de famille, soit respectivement 19,5 %, 22,5 %, et 9 %.

Concernant le profil des 13 257 demandeurs souhaitant rester dans le 13^{ème} arrondissement, 7 % ont moins de 25 ans, 38,1 % ont entre 25 à 40 ans, 39,6 % ont entre 40 et 60 ans, et 15 % des personnes ont plus de 60 ans. Près de 52 % des demandeurs sont célibataires, plus de 10 % sont des couples sans enfant, 19 % sont des familles monoparentales – ce dernier chiffre doit retenir notre attention – avec un ou plusieurs enfants, et enfin, 16 % sont des couples avec enfant(s).

Près de 62 % des demandes portent sur des logements de petite typologie – T1 ou T2 –, tandis qu'environ 38 % portent sur des logements familiaux – T3, T4, etc. –, d'autant que plus de 40 % des demandeurs habitant le 13^{ème} arrondissement ont des revenus inférieurs à 1 500 euros ; 33 % ont des revenus compris entre 1 500 euros et 2 500 euros ; 20 % ont des revenus allant de 2 500 euros à 4 500 euros ; près de 6 % ont des revenus supérieurs à 4 500 euros. 87,5 % des demandes relèvent des plafonds de ressource PLAI et PLUS, 8,1 % des PLS et des PLAI. Ces demandes de logement sont principalement motivées par du logement trop petit, l'hébergement familial ou chez un tiers, ou encore des loyers trop élevés.

Concernant l'ancienneté des demandes, 29 % d'entre elles sont récentes – de 1 mois à 1 an –, 47 % de 1 an à 5 ans ; 16 % de 5 à 10 ans ; 7 % de plus de 10 ans. En 2020, dans le 13^{ème} arrondissement, le contingent de la mairie de Paris et de la mairie d'arrondissement a représenté 814 logements, dont 118

logements neufs à attribuer. 280 logements ont été mis à la disposition de la Commission de désignation du 13^{ème} arrondissement ; 278 logements ont été mis à la disposition de la Commission de désignation de la Maire de Paris ; 193 logements ont été réservés à des mutations ; 58 logements ont été réservés au relogement de droit et dans le cadre des accords collectifs.

Pour finir, je voudrais vous dire que s'engager en politique c'est vouloir changer la vie des citoyens. Le logement est leur première préoccupation. Quoi de plus important pour un individu, une famille, que d'avoir un toit sur la tête, un logement digne, convenable, dans la ville, là où ils souhaitent vivre ? C'est un objectif pour lequel nous devons œuvrer afin de répondre au mieux aux attentes de nos administrés. Alors, chers collègues, même si certains acteurs tournent le dos au logement social, continuons ensemble à construire sans relâche et avec détermination notre politique du logement à Paris. Poursuivons notre chemin, continuons de construire, de racheter, de préempter, de réhabiliter, de rénover afin d'améliorer toujours plus les conditions de vie de nos concitoyens.

Je ne peux pas conclure sans remercier celles et ceux qui, au quotidien, à la mairie du 13^{ème} ou à la Ville, travaillent sur ce sujet ô combien délicat qu'est le logement. En effet, en 2020, l'antenne logement de la mairie du 13^{ème} a reçu 13 512 personnes, une moyenne de 35 personnes par jour. Je souhaite ici remercier les agents de ce service qui accueillent au quotidien nos administrés. Je voudrais également remercier les membres de la Commission de désignation du 13^{ème} arrondissement, mes collègues élus, les représentants des associations de défense des droits des locataires, les personnels des services sociaux pour leur investissement et leur disponibilité. Pour terminer, je voudrais dire un merci particulier à Sophie et Juliette qui nous ont accompagnés jusqu'en 2020 et à Angélique qui a repris le flambeau et qui va devoir me supporter encore quelques années. Enfin, je tiens à remercier Baptiste pour ses lumières sur la partie construction et réhabilitation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Marie-José. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Marie-José, pour ces chiffres. Il y en a beaucoup, donc j'espère avoir le document écrit. Un de ces chiffres m'a peut-être échappé, celui du nombre de demandeurs faisant état d'une situation de travail à Paris.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Vous le voyez, j'ai été très sobre ; dans d'autres circonstances, j'aurais fait différemment.

Je n'ai pas le chiffre des personnes travaillant à Paris. Effectivement, c'est un indicateur qu'il serait intéressant d'avoir donc j'y travaille parce que je pense qu'il est important de l'avoir. Si je l'obtiens, je pourrais vous le communiquer. Cependant, sachez que dans le dossier que l'on remplit pour être demandeur d'un logement, le ministère du Logement a supprimé beaucoup de rubriques, notamment le lieu de travail. Comme nous ne l'avons plus, il va être compliqué d'avoir le renseignement que vous demandez. Ils ont également supprimé la rubrique « public/privé », et pourtant, c'était des indicateurs importants, notamment en sachant que désormais, avec la pandémie – nous avons déposé un vœu au Conseil de Paris avec Jérôme Coumet en ce sens – il est important de loger les salariés de première ligne au plus près du lieu de travail, ceux que l'on a applaudis très longtemps à 20 h et même au-delà.

Habib SHOUKRY : On a écrit à la préfecture et aux sénateurs pour le compte Bercy. Voulez-vous que nous écrivions au ministre pour ajouter les cases ?

M. LE MAIRE : Vous pouvez écrire à qui vous voulez, y compris au président de la République. Je ne

suis pas sûr que votre fameux courrier ait été décisif pour faire évoluer la position de Bercy.

VŒUX

M. LE MAIRE : Il y a toute une série de vœux qui ont trait à des choses historiques et honorifiques qui, je pense, ne poseront pas de problèmes. Je laisse la parole à Alexandre Courban pour le premier vœu concernant Frédéric Passy.

V13 2021 26 Vœu relatif à la mémoire de Frédéric Passy (1822 – 1912) déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale

Alexandre COURBAN : Il s'agit d'un vœu « porté » entre autres par la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13^{ème} arrondissement à laquelle nous avons apporté récemment notre soutien et qui souhaite rendre hommage, à l'occasion du bicentenaire de sa naissance survenue dans le 13^{ème} arrondissement au 3 bis de la rue des Gobelins, à Frédéric Passy, lauréat du 1^{er} prix Nobel de la paix en 1901. Ce vœu vise à lui rendre hommage, à la fois en posant une plaque à l'entrée de l'immeuble en question, et enfin, si possible, à donner le nom de Frédéric Passy à une placette, plus particulièrement celle jouxtant le jardin de l'hôpital Broca au carrefour de la rue Corvisart, mais c'est encore un autre point.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Alexandre Courban. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2021 27 Vœu relatif à la mémoire des habitants du 3 rue de Pouy arrêtés, déportés puis exterminés à Auschwitz, parce que nés juifs – déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale

Alexandre COURBAN : Ce vœu s'inscrit à la suite de la cérémonie à laquelle nous avons participé et que nous avons co-organisée devant la gare d'Austerlitz pour rendre hommage à l'arrestation de plus de 3 700 juifs étrangers, rafle connue sous le nom « du Billet vert », opération conduite par la police française il y a 80 ans. Celle-ci a conduit à l'arrestation, entre autres, d'habitants du 13^{ème} arrondissement au 3 rue de Pouy. Il se trouve que l'Assemblée générale de la copropriété du 3 rue de Pouy a donné l'autorisation à l'un des habitants de porter ce projet et de déposer, en accord avec l'un des descendants de la famille Beck, une plaque commémorative sur la façade de cet immeuble.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Paris, contrairement à celle de Berlin, n'a pas fait le choix des pavés de la mémoire, mais plutôt celui de plaques posées devant les immeubles de celles et ceux qui ont été arrêtés et déportés lors de la Seconde Guerre mondiale et morte pour la plupart dans les camps d'extermination au cours de ce que l'on appelle « la Shoah ».

M. LE MAIRE : Merci Alexandre Courban. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Je pense qu'effectivement, après cette présentation, on peut le faire adopter immédiatement.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2021 28 Vœu relatif à la mémoire de Albertine Rouxel (1900 – 1989), « Juste parmi les Nations » déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Nous allons passer à une demande qui nous a été adressée et à laquelle on a donné évidemment une suite immédiatement. Il s'agit d'honorer la mémoire d'une personne dite « Juste » qui a caché des personnes juives pendant la guerre.

Alexandre COURBAN : C'est un vœu qui, d'une certaine façon, prend la suite du précédent. Alors que le 14 mai 1941, la police française procédait, entre autres, à l'arrestation de Majloch Lancner qui était domicilié 72 avenue de Choisy, sa femme et ses filles, l'année suivante, au moment de la rafle du Vel Divo, ont réussi à échapper à l'arrestation. Sa femme et l'une de ses filles, par ailleurs trisomique, ont pu bénéficier de l'aide, plus que de l'aide même, d'une habitante du 13^{ème} arrondissement Albertine Rouxel qui les a cachées dans le grenier du 72 avenue de Choisy de 1942 à 1944. Le mémorial de Yad Vashem a reconnu Albertine Rouxel comme « Juste parmi les nations » à titre posthume. Son fils est décédé l'année dernière, et j'ai eu récemment au téléphone sa petite-fille qui était particulièrement émue à l'idée que le Conseil d'arrondissement du 13^{ème} et le Conseil de Paris puissent rendre hommage à sa grand-mère qui a eu une attitude plus qu'admirable, pour ne pas dire héroïque, au cours de cette période sombre de l'histoire.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais le faire, évidemment, immédiatement adopter.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Évidemment, c'est une décision unanime du Conseil d'arrondissement et vous serez invités aux différentes cérémonies que nous venons de décider indirectement.

V13 2021 29 Vœu relatif au recensement et au remplacement des drapeaux abîmés des établissements scolaires déposés par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^{ème}

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Mireille Estienne concernant un vœu sur les drapeaux abîmés. Il me semble que tout est réglé à ce jour, mais Madame Estienne, je peux vous donner la parole et Emmanuel Coblence vous répondra.

Mireille ESTIENNE : Merci Monsieur le Maire. En effet, ces derniers mois, les valeurs de la République ont été mises à mal, aussi, nous nous devons de clamer haut et fort nos valeurs républicaines et de

mettre en avant les symboles comme les drapeaux bleu, blanc, rouge, ou le drapeau européen.

À plusieurs reprises, les membres de notre groupe vous ont fait remonter des constats de drapeaux abîmés. À l'époque, vous nous aviez fait savoir qu'avec la crise sanitaire, le recensement annuel n'avait pas été fait. Par conséquent, en cette fin d'année, je me permets de revenir à la charge puisqu'il s'avère que des drapeaux restent endommagés, comme à l'école Émile Levassor ou encore à l'école Ricaut. Les membres de notre groupe émettent ce vœu qu'un recensement de l'ensemble des drapeaux défectueux des établissements scolaires soit fait dans le 13^{ème} arrondissement, ainsi que dans l'ensemble de la Ville de Paris, et qu'un remplacement soit effectué avant la prochaine rentrée scolaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme je vous le disais en introduction, nous avons, évidemment, donné suite à votre interpellation fort légitime et le recensement a bien été fait et Monsieur Coblence va nous le confirmer.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup. Effectivement, il y a toujours des occasions où les drapeaux peuvent être abîmés ou déchirés donc la vigilance de chacun est très utile pour pouvoir les remplacer.

Pour répondre très précisément aux questions que vous soulevez dans ce vœu, un recensement complet a eu lieu au mois de mars dernier. Celui-ci a permis ensuite de passer commande pour de nouveaux drapeaux ; la commande a été passée à la fin du mois de mars 2021. Le remplacement des drapeaux abîmés et manquants a eu lieu en mai et juin 2021 avec pour objectif, comme c'est le cas avant chaque échéance électorale, d'avoir des drapeaux évidemment dans le meilleur état possible sur chacune des écoles au moment des élections régionales, ce qui a été le cas.

Je précise également que la CASPE a décidé de commander un surplus de drapeaux à garder en stock pour parer aux urgences qui pourraient intervenir, par exemple dans le courant de l'année prochaine.

Mireille ESTIENNE : Qu'en est-il des écoles ?

M. LE MAIRE : Nous vous parlons des écoles, Madame Estienne.

Mireille ESTIENNE : Je parle des écoles Levassor et Ricaut parce que pour cette dernière, cela date de dimanche.

M. LE MAIRE : On va demander de passer voir, mais c'est dans le courant de la semaine dernière que les derniers drapeaux ont été posés. Comme il y a eu d'énormes pluies, pas comme en Belgique, mais très conséquentes. Dans la nuit de vendredi à samedi, il y a peut-être eu un souci avec celui-là, mais on vérifiera. De toute façon, comme on sera, les uns et les autres, sur les bureaux de vote, si vous avez des signalements, n'hésitez pas à les faire remonter à Emmanuel Coblence. En tout état de cause, il me semble que le problème des drapeaux est réglé ; vous nous aviez interpellés et nous avons donné suite à votre interpellation. Par conséquent, il me semble que le vœu perd un peu de son actualité, même si la demande initiale était évidemment tout à fait légitime.

Mireille ESTIENNE : Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, je retire en effet le vœu. Néanmoins, il est vrai que les drapeaux s'abîment très vite donc je pense qu'au regard de l'actualité, une vigilance est nécessaire.

M. LE MAIRE : Je le dis très sérieusement, vous parlez de l'actualité, mais il y a aussi les matches de

football et malheureusement, on sait que cela peut être, après telle ou telle victoire, l'occasion de subtiliser tel drapeau pour le brandir ensuite. On aura peut-être des soucis puisque cela a été le cas lors de chaque grand tournoi, mais n'hésitez pas à nous faire passer et comme on a quelques drapeaux d'avance, j'espère que cela nous suffira à remédier aux manquements qu'il pourrait y avoir ici ou là.

LE VŒU EST RETIRÉ

V13 2021 30 Vœu relatif à la mise en place de canisettes déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la droite et du centre pour le 13^{ème}

Jean-Baptiste OLIVIER : Tout est contenu dans le texte, il s'agit à la fois de questions de bien-être animal – on en parlait tout à l'heure –, de considération aussi pour les propriétaires d'animaux domestiques, et aussi évidemment, de questions de propreté. Voilà pourquoi nous souhaiterions pouvoir inventorier un certain nombre de lieux pour installer ces petites surfaces qui seraient bien utiles aux animaux domestiques.

Merci.

M. LE MAIRE : Nathalie Laville va vous répondre. On avait expérimenté les canisettes, il y a quelque temps.

Nathalie LAVILLE : Monsieur Olivier, je ne sais pas si vous êtes assez âgé pour vous en souvenir ; c'est vrai que votre famille politique s'intéresse, avec raison et depuis longtemps, à la problématique des déjections canines en ville, en particulier avec les fameuses motocrottes de Monsieur Chirac en 1982. Pour rappel, elles ne ramassaient que 20 % des déjections canines pour un coût de plus de 4 M€ par an.

C'était il y a 40 ans et il est vrai que le problème existe toujours ; c'est vrai aussi qu'il est moins important qu'à l'époque. Depuis, on a fait un autre choix qui est celui de la responsabilisation des propriétaires de chiens. En 2021, ce n'est pas seulement une question de propreté ou d'hygiène qui se pose, heureusement, on n'en est plus seulement là. Depuis les questions liées à la sensibilité, aux besoins de nos chiens ne se cantonnent pas à celle des nuisances à traiter, mais à leur respect à la Ville en tant qu'être vivant à part entière. Que les chiens fassent leurs besoins, c'est aussi essentiel pour eux que d'avoir un espace public qui le respecte, et cela ne peut pas se limiter à des espaces de 5 ou 10 m² pour faire leurs besoins élémentaires. En outre, je rappelle que ces canisettes sont propices à la transmission de maladies ; elles participent aussi à la dégradation de l'environnement urbain. En effet, vous en conviendrez, passer devant ses lieux souvent nauséabonds n'est pas très agréable non plus.

Nous avons fait un autre pari, nous avons l'ambition de repenser, d'agir pour leur faire une vraie place dans la ville. Dans le cadre de ma délégation, j'agis dans ce sens-là : on va ouvrir un espace canin square Robert-Bajac, un autre square René Le Gall – il y en aura d'autres – dans lesquels ils pourront faire leurs besoins. Cela s'accompagnera d'une aide aux propriétaires lors d'une formation de sensibilisation aux bons gestes, en particulier pour les inciter à ramasser les déjections de leurs chiens. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas favorables à votre vœu.

M. LE MAIRE : On en avait expérimenté à Paris, il y a pas mal d'années, effectivement, mais pas que du temps de Jacques Chirac. Après aussi. Effectivement, il y a des avis très réservés, pour ne pas dire négatifs, notamment de vétérinaires. Et cela ne marchait pas très bien. Et puis, c'était compliqué avec le signal que cela donnait : ici, on a le droit de ne pas ramasser, là on a l'obligation de ramasser, c'est

pour cette raison que nous n'avons pas fait ce choix.

Jean-Baptiste OLIVIER : Quelle est la différence exactement entre ce que je demande et ce que vous voulez expérimenter ?

Nathalie LAVILLE : Quand on est dans un cani-parc, c'est un véritable espace qui est proposé aux chiens dans lesquels ils font leurs besoins – ce n'est pas 5 ou 10 m². À la charge évidemment pour les propriétaires de ramasser les déjections canines de leur chien. C'est plus agréable pour un animal qui peut être lâché – c'est l'intérêt des cani-parcs – tandis que dans ce que vous proposez, les canisettes, ce sont de tout petits espaces qui font 5 à 10 m² au maximum où, évidemment, les propriétaires sont sensés ramasser les déjections de leur chien. En vérité, les propriétaires qui ramasseraient les déjections de leur chien dans ces espaces-là ramasseraient aussi dans des espaces plus grands ; ceux qui ne ramassent pas ne sont pas ceux qui vont dans les canisettes, ni même qui vont dans les parcs canins, ce sont ceux qui ne respectent rien et là, il y a des sanctions. L'idée est davantage de les sensibiliser. Par ailleurs, dans les espaces que l'on ouvre, on va proposer à ces propriétaires des sensibilisations pour qu'ils apprennent aussi quels sont leurs devoirs.

C'est une différence, et je le répète, c'est vrai que les vétérinaires n'étaient pas très favorables puisque ce sont des espaces petits dans lesquels, lorsqu'un animal malade fait ses besoins dans cet espace-là, les autres chiens qui vont venir seront contaminés beaucoup plus facilement que dans un espace beaucoup plus grand.

M. LE MAIRE : Ce sont deux philosophies différentes. J'en ai vu à New-York ou au Canada des parcs canins– il devrait y avoir, évidemment, des exemples plus proches. C'est un lieu où on peut lâcher les chiens dans un espace naturel un peu plus large ; les canisettes, c'est un lieu où on peut juste leur faire faire leurs besoins et généralement, dans certains guides, on ne demandait pas de ramasser aux gens. Il était difficile de dire qui appartenait à qui. Donc on a abandonné les canisettes pour les raisons qu'a indiquées Nathalie. Il y en a eu à Paris et on les a démontés, donc c'est compliqué, aujourd'hui, de donner suite à votre vœu qui réclame le contraire.

Souhaitez-vous que nous le votions, Monsieur Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, bien sûr. Je considère que cela doit être... Le fait de proposer deux expérimentations – ce ne sont plus des canisettes, mais cani-parcs –, est-ce que c'est cet espace très dégradé du square Le Gall qui est assez immonde ; je n'espère pas. Je pense qu'il faut qu'il y ait des espaces mieux répartis et beaucoup plus nombreux. Donc oui, je le maintiens.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)

ABSTENTION : 1 ÉLU (M. PENG)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2021 31 Vœu relatif à la sécurité et la tranquillité des habitants et des commerçants place Pinel déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

Mireille ESTIENNE : Les commerçants et les riverains de la place Pinel nous ont fait part de leur désarroi quant à l'augmentation des vols, comme le récent magasin de fleurs, Monceau Fleurs, qui s'est fait cambrioler le jour de son implantation dans le 13^{ème} arrondissement. Il y a également eu la dégradation de certaines enseignes avec des tags, comme je le spécifiais avec France Code qui a une partie de sa façade taguée. De plus, il y a également les sans domicile fixe qui sont regroupés sur cette place et qui importunent les clients et les commerçants.

Ainsi, les membres de notre groupe émettent le vœu que le préfet de police prenne toutes les mesures utiles relevant de sa compétence afin de circonscrire ses débordements et de rétablir l'ordre public, qu'un relais avec les associations humanitaires permette à ces sans domicile fixe de trouver un abri, et également qu'une caméra de vidéosurveillance soit installée afin de parer à ces différentes infractions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Juliette Sabatier va répondre, mais j'ai vu qu'Alexandre Courban a demandé la parole.

Alexandre COURBAN : Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues, je dois vous dire que je commence à être de plus à plus inquiet à la lecture d'un certain nombre de vœux déposés par les membres du groupe Union de la droite et du Centre. Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement, ils donnent l'impression de faire le tour des places du 13^{ème} arrondissement et donnent à voir une ville fort différente de celle dans laquelle j'habite : sans domicile fixe, vols à la tire, groupes de délinquants, tags, intranquillité, etc. De deux choses l'une, ou bien il y a la volonté de la part d'un certain nombre du Groupe de l'Union et du Centre de rivaliser avec Émile Zola et malheureusement tout le monde n'a pas le talent de cet écrivain du XIX^e siècle qui dépeignait la misère sociale, ou bien il y a la volonté définitivement de faire de la place plutôt aux scooters, à l'automobile, voire aux chiens, mais à l'humain d'abord, jamais ou rarement.

Il y a évidemment, comme souvent, des amalgames donc sans domicile fixe égale voleur, égale désordre, etc. Bref ! Je m'arrête là, vous aurez compris que pour le Groupe Communiste, il n'est pas envisageable une seule seconde de voter ce type de vœux qui nous ramène des années et des années en arrière.

Juliette SABATIER : Effectivement, ce vœu pose, dans sa formulation, différentes difficultés, différents problèmes parce qu'il superpose des considérants qui relèvent de problématiques tout à fait différentes. D'ailleurs, l'ordre dans lequel vous l'avez présenté oralement, Madame Estienne, est différent de celui dans lequel il est présenté à l'écrit et il y a en effet de sens dans l'énumération des considérants tel qu'elle est faite à l'écrit. En effet, vous semblez tirer un lien de corrélation entre la présence de personnes que vous désignez comme « sans domicile » et des faits de délinquance que vous énumérez ensuite.

Sur le fait que sont constatés de plus en plus de vols à la tire, je manque d'éléments factuels pour attester de cela. Quant aux deux faits de délinquance avérés que vous mentionnez, à savoir le cambriolage de Monceau Fleurs et les dégradations sous forme de tags, il est difficile de mettre en lien de façon systématique des actes finalement très différents : un tag d'une part, et on sait qu'à Paris, aussi bien des rideaux de fer que des murs, que de vieux immeubles en sont régulièrement victimes, un vol qui a eu lieu dans un commerce et puis les problèmes d'occupation de l'espace public qui peuvent

se poser par ailleurs. Cependant, il serait évidemment naïf ou idiot de vouloir nier qu'il y a des difficultés concernant la place Pinel, difficultés qui sont anciennes ; difficultés d'occupation de l'espace public par des personnes peut-être à la rue – je vais y revenir –, en tout cas, difficultés qui créent des nuisances pour le voisinage et ont d'ailleurs été à l'origine, pour une part, de l'important réaménagement de la place qui a eu lieu il y a une petite dizaine d'années, mais qui n'a pas permis de régler définitivement tous les problèmes.

Je reviens sur cette difficulté. Effectivement, actuellement, pas tous les jours, mais régulièrement, il y a une station de personnes au niveau du Leader Price, en journée ; personnes qui s'alcoolisent souvent et parfois sont bruyantes et peuvent créer des nuisances en termes de bruit, de propreté, du fait, parfois, d'importuner les passants. C'est quelque chose qui existe de longue date, mais qui en ce moment est permis par des éléments conjoncturels, à savoir la présence de l'échafaudage d'une part, et la fermeture de l'ancienne brocante, commerce mitoyen du Leader Price qui offre un abri physiquement aux personnes qui viennent se retrouver là, en général pour boire. Cependant, vous qualifiez ces personnes de « sans domicile fixe », ce qui est vraiment un raccourci fulgurant. En effet, à ma connaissance, à celle de la coordination des maraudes ou de la DPSP, il n'y a pas d'installation de sans domicile à cet endroit-là ou même de façon vraiment très proche. Ce sont vraisemblablement des personnes qui sont logées ou hébergées par ailleurs, certainement des personnes désœuvrées, certainement des personnes rencontrant des difficultés et nécessitant une prise en charge sociale, mais pas des personnes relevant – je vous cite – « d'un relais avec les associations humanitaires pour trouver un abri. » Cela ne me semble pas être le besoin principal. Pour le reste, les services sociaux, l'Espace parisien d'insertion, effectuent ce travail social.

Concernant le trouble à l'ordre public, la place Pinel est clairement identifiée par les services de la DPSP. Les brigades des médiateurs font des passages tous les 2 à 3 jours, le soir entre 19 h 50 et 22 h, et en journée au moins une fois par semaine. Ils effectuent des médiations pour rappeler à l'ordre ceux qui se livreraient à la consommation d'alcool dans l'espace public ou à des comportements bruyants.

Évidemment, la mairie du 13^{ème} s'est rapprochée du commissariat à plusieurs reprises sur ce sujet-là, et c'est un sujet qui demande, effectivement, une vigilance perpétuelle, parce que perpétuellement quand on décourage ces personnes, elles ont tendance à revenir.

Pour finir, sur la question de la caméra de vidéosurveillance, je ne m'avancerai pas trop, mais à ma connaissance, le site fait partie de ceux couverts par le plan de vidéoprotection de la préfecture de police puisqu'il y a une caméra au niveau de la station « National ».

Donc, tant sur ces considérants qui tirent, à mon avis, des conclusions de façon réductrice et généralisante, que sur les différents points demandés dans ce vœu, il ne me semble pas possible de le soutenir.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame Sabatier, d'avoir pris le temps de répondre précisément. Personnellement, je ne vois pas dans sa teneur, dans les amalgames, etc., la possibilité de soutenir ce vœu.

Wilfried BÉTOURNÉ : Je voulais intervenir très rapidement pour préciser la position du groupe Écologiste qui ne vous étonnera pas. Nous ne voterons pas non plus ce vœu pour les mêmes raisons que celles avancées par Alexandre et pour la réponse très complète de Juliette. J'ajouterais que les personnes qui s'alcoolisent sur la place publique ont davantage besoin de soins que d'un toit, très probablement, dans cette situation. C'est quelque chose de très complexe à mettre en œuvre qui nécessite qu'une relation de confiance s'établisse avec eux et certainement pas cette espèce de

stigmatisation et d'amalgame avec l'insécurité et les faits de délinquance qui ont été commis dans les commerces à proximité. Donc nous ne voterons pas ce vœu, bien évidemment.

M. LE MAIRE : Pour être passé chez la nouvelle fleuriste qui s'est installée, il ne s'agissait pas de personnes qui s'alcoolisent sur la place qui ont fait cet acte de vol. Très clairement. C'est ce qu'elle nous a dit à Rym Karaoun-Gouezou et moi-même.

Mireille ESTIENNE : Excusez-moi, je voudrais juste répondre.

M. LE MAIRE : J'aimerais faire voter votre vœu, si vous permettez.

Madame Estienne, vous avez commenté votre vœu ; nous y avons répondu donc il n'y a pas d'allers-retours permanents pour chacun des vœux donc je vais le faire voter et je crois que chacun a clairement exprimé ses positions.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC 13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)

ABSTENTION : 1 ÉLU (M. PENG)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2021 32 Vœu relatif à la mise en place des aires réglementées de stationnement des scooters à partager déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la droite et du centre pour le 13^e

Mireille ESTIENNE : Les scooters à partager, entre autres les marques Lime et Cityscoot font partie des nouveaux moyens de mobilité. Ils se développent de plus en plus et on constate en même temps que ces deux-roues se garent là où bon leur semble. Cette situation aggrave la pénurie des places de stationnement pour les véhicules, en particulier pour les riverains ne bénéficiant pas de place de stationnement au sein de leur immeuble.

Dans ce cas, les membres du groupe souhaitent émettre un vœu afin que les services de la voirie puissent étudier la possibilité de prévoir des espaces dédiés aux scooters électriques – comme c'est déjà le cas pour les trottinettes – de façon lisible afin de libérer des emplacements pour les véhicules personnels.

Je vous remercie.

Antoine GUILLOU : Merci, Madame Estienne, pour ce vœu. Je vois que nous partageons l'importance de réguler le stationnement des deux-roues ; c'est un premier point intéressant.

Sur le vœu que vous proposez et le sujet – puisque je comprends que c'est le focus de votre vœu –, c'est-à-dire les scooters qui sont en autopartage, en l'occurrence, et la manière dont ils peuvent stationner. Il faut savoir qu'aujourd'hui, les règles qui s'appliquent à ces scooters en libre partage sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux deux-roues de manière générale. Ces scooters électriques doivent être garés sur des emplacements de stationnement, soit des emplacements dédiés aux deux-roues, soit – puisque c'est autorisé à Paris – des emplacements dédiés aux voitures, et s'ils ne le font pas, ils sont verbalisés. Ils sont bien sûr verbalisés comme tout utilisateur de deux-roues qui se gare sur le trottoir ou sur un emplacement qui n'est pas prévu à cet effet. Je crois d'ailleurs que les opérateurs, lorsqu'un de leur véhicule est verbalisé parce que l'utilisateur l'a mal garé, répercutent évidemment

l'amende à l'utilisateur.

De ce point de vue-là, il me semble qu'il n'est pas nécessaire de créer des places dédiées aux scooters en libre partage spécifiquement. Il y a peut-être un sujet, effectivement, et je l'indiquais tout à l'heure lors de la délibération relative au stationnement, il y a un enjeu de développer, de bien positionner surtout, le stationnement des deux-roues. Vous savez aussi que l'ambition affichée est de pouvoir créer 5 000 places de stationnement pour les deux-roues afin de faciliter leur stationnement. Ce sont de nouvelles places qui seront aussi accessibles aux deux-roues en partage, aux scooters électriques en libre partage, mais il n'est pas nécessaire de distinguer des places spécifiques pour ces scooters-là. Au contraire, ce serait a priori sous-optimal parce qu'on se retrouverait avec des places qui seraient, selon les cas, vides ou utilisées par les scooters en libre partage, et dans l'autre cas, libres ou utilisées par les scooters individuels. Cela ne semble pas la meilleure optimisation de l'espace.

Voilà pourquoi je ne pourrai pas donner un avis favorable sur votre vœu ; vous l'avez compris. Nous partageons l'enjeu de bien développer et de correctement réguler le stationnement des deux-roues, par contre, il ne nous semble pas opportun de créer des places de stationnement dédiées spécifiquement aux scooters en libre partage.

M. LE MAIRE : Merci. Je pense que vous n'êtes pas totalement d'accord sur cette proposition. Je vais soumettre ce vœu aux voix.

Il est procédé au vote.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GRP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)

ABSTENTION : 1 ÉLU (M. PENG)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2021 33 Vœu relatif à l'information des usagers des équipements municipaux parisiens déposé par Jérôme COUMET, Aïmane BASSIOUNI et les élus du groupe Paris en Commun
--

M. LE MAIRE : Nous avons un dernier vœu que nous vous avons envoyé sur table, non pas qu'il y avait une urgence absolue, mais je souhaite déposer ce vœu au Conseil de Paris donc je trouvais cela plus respectueux que le Conseil d'Arrondissement l'examine au préalable..

On s'est aperçu que lorsqu'on est confronté à un mouvement de grève dans les piscines, il y a un problème technique et des difficultés concernant l'information en temps réel vers les publics. Nous avons souhaité, avec Aïmane Bassiouni, déposer un vœu pour demander à la Ville d'améliorer le processus d'information et sa célérité. Je laisse Aïmane Bassiouni le présenter.

Aïmane BASSIOUNI : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Oui, en effet, la crise sanitaire a fait régulièrement évoluer les horaires d'ouverture et de fermeture des équipements municipaux, mais également, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, différents aléas, notamment des mouvements sociaux que la piscine de la Butte aux Cailles connaît parfois en ce moment. Comme la Ville de Paris s'était engagée dans la démarche Quali'Paris pour assurer aux administrés un service public de qualité et que la plupart des Parisiennes et Parisiens consultent sur Google et sur le site de la Ville Paris.fr les informations dédiées aux différents équipements municipaux, nous proposons ce vœu avec le Maire du 13^{ème} et les élus du Groupe Paris en Commun pour qu'il y ait une célérité et une optimisation de la transmission d'informations auprès des usagers dans des cas notamment de fermeture comme c'est le

cas en ce moment, à certains horaires, en tout cas, de la piscine de la Butte aux Cailles.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le vœu du siècle, mais je pense que c'est aussi une façon d'essayer d'améliorer les procédures et d'éviter que les Parisiens ne se cassent le nez sur des équipements fermés de cette façon, comme cela a pu se produire les jours passés.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 1 élu (M. SHOUKRY)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir le présenter avec une validité de notre Conseil.

Merci beaucoup d'avoir tenu avec facilité l'entièreté de ce Conseil. Je vous remercie chaleureusement. J'espère que nous allons pouvoir nous retrouver enfin en présentiel, on pourra même peut-être se serrer la main – soyons fous ! – à la rentrée prochaine. Donc, je serai très heureux de vous retrouver.

D'ici là, évidemment, il y a des réunions de groupe, des rencontres qui se font en se voyant ; toutes les réunions ne se font pas en présentiel, on commence à revenir petit à petit à revenir vers la normale. D'ici là, on aura les fêtes d'école, on va souvent partager un été culturel et je serai très heureux de vous y retrouver.

Bonne soirée, merci à vous.